Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

15¢ Vol. 64 No 8 SAINT-BONIFACE, JEUDI 27 MAI 1976

SAINT-NORBERT: AFFAIRE CLASSÉE

Deux ans, une commission de référence du ministère de l'Education, et deux cours de justice plus tard, l'affaire de Saint-Norbert est de nouveau réglée.

Pour de bon semble-t-il.

Car si les partisans d'un transfert de la région Saint-Norbert — Parc Lasalle dans la division de Fort Garry avaient réussi à convaincre le juge Keith de la Cour de Comté du bien-fondé de leur cause les 28 et 29 janvier derniers, ils se retrouvent aujourd'hui avec un dossier bien mince après le renversement par la Cour d'Appel de la décision du juge Keith. Ils pourront cependant, s'ils le désirent, aller plaider ce dossier devant la Cour Suprême.

Dans un jugement rendu public la semaine dernière et signé par le juge R. Matas, la Cour d'Appel a pratiquement rejeté tous les arguments importants des partisans du transfert des régions concernées, reprochant en passant à ces derniers de n'avoir pas approché la commission scolaire de la Rivière-Seine dans le but d'apporter des remèdes aux déficiences administratives de celle-ci avant de porter leur cause devant les tribunaux.

Après avoir relevé que le juge Keith aurait dû inclure dans son jugement certains points concernant les modalités techniques de transfert des propriétés d'une division à l'autre, les juges de la Cour d'Appel étudient un par un les arguments développés par les partisans du transfert lors des audiences du 30 avril.(Voir La Liberté, 5 mai)

Ces derniers avaient tout d'abord mis en avant des arguments d'ordre géographique. La région de Saint-Norbert-Parc Lasalle ayant un caractère "urbain" ne pouvait, disaient-ils, faire partie d'une division scolaire à caractère "rural" telle que la division de la Seine.

A cela, les juges répondent que si influence urbaine il doit y avoir, celle-ci s'exerce aussi sur les résidents — et donc les commissaires — de la Rivière-Seine dont beaucoup travaillent à Winnipeg. Plus généralement, les juges relèvent qu'en cette "ère de communications excellentes", une distinction telle que celle entre régions urbaines et rurales n'a plus guère sa raison d'être en termes de philosophie de l'éducation.

Les partisans du transfert avaient également fait part de "la volonté des habitants" de Saint-Norbert-Parc Lasalle de voir leur région administrée par la division scolaire voisine. Si les juges reconnaissent que cette volonté doit être prise en compte, elle n'a qu'une importance secondaire par rapport aux intérêts des enfants en matière d'éducation. Le juge Matas et ses collègues ne manquent d'ailleurs pas de relever qu'il est difficile d'identifier cette volonté dans la mesure où aucune information n'a été fournie à la Cour sur l'identité et la représentativité des signataires des pétitions en faveur du transfert. Ces pétitions ne prouvaient surtout pas que la majorité des habitants était prête à accepter l'augmentation d'impôts que le transfert signifierait. Les résidents de la division de Fort Garry paient en effet des impôts d'éducation plus élevés que les habitants de la Rivière-Seine.

Les partisans du transfert avaient enfin et surtout basé leur demande sur le fait que les intérêts de leurs enfants en matière d'éducation seraient, pensaient-ils, mieux servis par la division de Fort Garry que par la division de la Seine. Ils avaient insisté en particulier sur le rapport professeurs-élèves, plus élevé dans la Seine, sur les sommes d'argent investies par la division pour le bien-être éducationnel des élèves, plus élevées à Fort Garry, sur le pourcentage d'abandon d'études, plus grand dans la Seine, ou d'élèves allant à l'université, plus grand à Fort Garry.

La Cour d'Appel n'a pas retenu ces arguments non plus. Les juges ont retenu par contre ceux de Norman Boisvert, surinten-

(Suite, page 12)

LE RECENSEMENT: ATTENTION!

On nous rapporte que des agents du recensement essaient de refiler des formules en langue anglaise aux francophones, employant des arguments comme "vous habitez un district anglophone" c'est arrivé dans (Norwood), ou "vous parlez anglais" NOTER QU'IL N'EXISTE PAS DE "DISTRICTS" ANGLOPHONES ET QUE CHAQUE CITOYEN A DROIT À UNE FORMULE FRANÇAISE OU ANGLAISE SELON SON CHOIX. Si l'on insiste pour vous laisser une formule en langue anglaise, composez le numéro qui apparaît au bas de la formule en question et DEMANDEZ QUE L'ON VOUS APPORTE UNE FORMULE EN LANGUE FRANÇAISE. Le numéro de téléphone à composer est : 633-5754.

NE VOUS LAISSEZ PAS METTRE EN BOITE!

Voir, page 3,

L'actualité: "Lorette, 23 mai 1976..."

Voir, page 7:

"Qu'est-ce qu'un comité de parents?"

Jean Lesieur nous quitte



Journaliste de talent, homme d'esprit, cultivé, Jean Lesieur a passé seize mois à LA LIBERTÉ. Coopérant français dont nous devons, donc, les services à la France, il a su, en peu de temps, prendre le pouls de la communauté, analyser le milieu avec sérieux, ce qui s'est reflété dans ses nombreux articles. Jean rentre dans son pays où il va travailler au grand quotidien des sports L'Équipe. LA LIBERTÉ y perd. C'est l'Equipe qui s'enrichit d'un journaliste promis à un brillant avenir. Nous lui faisons nos bons voeux et nous remercions la France de l'aide précieuse que Jean Lesieur nous a apportée. Son départ crée à LA LIBERTÉ un vide qu'il sera difficile à combler.

Jean-Jacques Le François

POUR ATTIRER LES TOURISTES À SAINT-BONIFACE

Des représentants de divers organismes — Le Festival du Voyageur, le Bureau du Tourisme de la Province, La Chambre de Commerce de Saint-Boniface, Le Centre culturel franco-manitobain, Le Club La Vérendrye — se sont réunis la semaine dernière en vue d'organiser certaines activités qui pourraient attirer les touristes à Saint-Boniface durant l'été. Il a été question d'un pageant avec canots d'écorce sur la rivière Rouge, de danses et de soirées de violoneux en plein air, de cafés-terrasses, marché aux puces, concerts dans les ruines de la cathédrale, etc. Ces projets sont présentement à l'étude.

Les représentants du Bureau du Tourisme, du Festival du Voyageur et de La Chambre de Commerce de Saint-Boniface ont montré beaucoup d'intérêt pour le projet d'une statue géante d'un "voyageur" qui serait érigée à Saint-Boniface comme attraction touristique.

Le ministère du Tourisme, des Loisirs et des Affaires culturelles reconnaît que Le Festival du Voyageur prend avec les années une importance des plus considérables et attire de plus en plus de touristes au Manitoba.■

Éditorial

DES CHOSES QU'IL FAUT SAVOIR

Chaque jour, le courrier apporte aux journaux des centaines de feuilles de papier sur lesquelles on a tapé à la machine ou écrit à la main, que l'on a polycopiées ou même imprimées. Chaque envoi comporte un message, message plus ou moins important selon qu'il est vu de celui qui en est à l'origine ou de celui qui le reçoit.

On espère ainsi, en inondant les journaux de communiqués, textes, lettres, soit se ménager des votes si l'on est politicien —les bureaux des gouvernements sont passés maîtres dans l'art de produire des communiqués—, promouvoir une cause si l'on est prosélyte, adepte, partisan, faire connaître au public ses idées, donner de ses nouvelles, voire vendre quelque chose.

Bien sûr, tous ces textes ne paraissent pas dans les journaux. Certains petits journaux qui sont à court de matière utilisent ces communiqués et autres produits pour remplir leurs colonnes. Dans les autres journaux, une bonne partie de ce papier, celle qui ne va pas à la poubelle, est utilisée comme papier à copie et constitue ainsi une économie.

Cela pour dire qu'il est impossible de tout faire paraître ce que l'on nous adresse, que ce soit en provenance des gouvernements, de groupes, d'associations, ou d'individus, à titre personnel. Il faut faire un choix, décider d'abord ce qu'il est utile de retenir, puis faire le tri. Il faut tenir compte de l'espace dont on dispose, des situations, des problèmes qui sont à la pointe de l'actualité, etc., etc. Dans le cas de LA LIBERTÉ, d'abord les sujets qui touchent directement la communauté, la survie de la francophonie. Cela passe en premier. Nous répétons que LA LIBERTÉ est un journal communautaire, le seul journal de la communauté canadienne-française du Manitoba, dont la mission est de défendre cette communauté lorsque l'on porte atteinte à ses droits, de la faire avancer culturellement, de renseigner ses membres sur les questions qui la touchent dans ses fondements, les mettre en garde contre les périls qui la guettent, dont celui de l'anglicisation, de renseigner la communauté de façon que ses membres comprennent ce qu'ils sont comme Canadiens Français. Le choix de ce qui paraît d'abord dans LA LIBERTÉ est en fonction de cela.

Côté nouvelles, il ne saurait être question de comparer LA LIBERTÉ, journal hebdomadaire, au journal quotidien qui, chaque jour, apporte les dernières nouvelles à ses lecteurs. Le contenu d'un journal comme LA LIBERTÉ sera donc différent de celui d'un quotidien. Les articles principaux auront plus de sérieux et tendront plutôt à expliquer aux lecteurs des situations, des problèmes. C'est de l'information plutôt que de la nouvelle.

LA LIBERTÉ fait une large place dans ses colonnes aux "nouvelles" qui proviennent des régions. Ce sont là des nouvelles locales, qui touchent de près les communautés. Mais ici, ce que nous publions des régions est en fonction de ce que l'on nous rapporte. Nous n'avons pas les moyens, ni physiques (peu de personnel), ni financiers, de "couvrir" les régions et de rapporter ce qui s'y passe, sauf des occasions spéciales. C'est donc aux gens des régions de nous communiquer les nouvelles de leur patelin.

Les "Lettres à la Rédaction" sont reçues avec plaisir si elles ont du sens, sont écrites convenablement, et signées. Ces lettres apportent généralement des points de vue, des commentaires intéressants.

Il est un point sur lequel nous devons insister. Le fait qu'un texte, une lettre ou autre document soit adressé au journal n'oblige en rien la Rédaction à publier, d'une façon ou d'une autre, le texte, la lettre ou le document en question. Le journal n'a aucune obligation de publier quoi que ce soit. Nous devons insister sur ce point, car l'idée semble exister, chez certains, que nous sommes obligés de faire paraître toute prose qu'ils pourraient nous adresser. Il n'en est rien. De même, il peut être décidé de trancher dans les textes s'ils sont trop longs, ou même de les réduire à une légende, un bas de vignette, comme on dit, pour accompagner une photo.

Pour ce qui est des groupes communautaires, culturels et autres, nous ne manquons jamais d'honorer les communiqués qu'ils nous adressent sur leurs activités. Encore ici, rien nous oblige á tout imprimer et la Rédaction corrigera ou écourtera les textes à l'occasion en conservant, bien entendu, l'essence du message.

Nous espérons que ces quelques notions éclaireront nos lecteurs sur l'un des aspects de la fabrication du journal. Nos moyens sont limités. Nous essayons chaque semaine, de produire un journal bien fait, équilibré quant à son contenu, et utile à la communauté. Les échos qui nous parviennent d'ici et là nous permettent de croire que nous y réussissons assez bien.

Jean-Jacques Le François

Lettres à LA LIBERTÉ

Réponse à la réponse à la réponse, etc...

Monsieur le Rédacteur,

Une lettre ouverte à un journal, dans ce cas-ci à "LA LIBERTE" permet au public d'exprimer démocratiquement son opinion. Il faut d'abord bien comprendre ce but en pesant le sens de chaque mot et surtout accepter ce fait. Est-ce le cas du Frère Aimé-Onil Dépôt? Ce n'est pas parce que je présente une opinion divergente (à laquelle j'ai droit en bonne démocratie) qu'on doive s'offenser. Les "vrais" Manitobains n'ont jamais été aussi moutons qu'on aimerait les voir.

Le titre de sa lettre est bien approprié. Il serait, en effet, très intéressant de faire le procès des E.F.M: puisqu'il aborde le sujet. Dans un tel processus d'évaluation, l'impartialité et l'honnêteté seraient essentielles. Quels progrès ont été apportés durant les deux dernières années par les beaux discours, les éloges prononcés, les grandes déclarations et les résolutions ad infinitum?

Quelle est cette "majorité des éducateurs franco-manitobains qui ont compris le travail excellent accompli par l'équipe"? Veut-on nous faire croire que les gens s'intéressent aux réunions où on entend: "Le ciel, c'est nous!" et où tout est dicté par ses dieux? Ce n'est qu'une faible représentativité de la province qui assiste à de telles assemblées. Jusqu'à quel point est-ce que cette organisation est vraiment le porte-parole des éducateurs français de la province? Tous ne sont pas moutons.

Quant à la question du bon terme français pour s'exprimer, il est évident que Frère Dépôt n'a pas compris le message. Il se pose en juge avec les oreilles et les yeux fermés. Il est un fait incontestable que, trop souvent, certains enseignants ont tendance à employer des mots qui sont inacceptables dans un français respectable. Est-ce là le respect de la langue, chère Jeannine Aubin? Le "ciel" protège la culture folklorique et, en même temps, il accuse les étudiants de parler et d'écrire un français barbare. Qui sème la confusion? Pourquoi inclure un canadianisme dans un article valorisant la langue de Molière?

Je m'oppose à l'idée d'un réseau d'écoles françaises? Pas du tout! Je n'ai pas passé toutes ces années à enseigner le français, cette langue dont je suis très fière, pour l'attaquer. Qu'est-ce qu'il y a de si nouveau avec ce réseau? Avant l'existence du B.E.F., on avait des écoles françaises. Qu'est-ce qui a été fait pour garder l'école Taché qui était en plein fonctionnement? La qualité du français doit être non seulement maintenue mais élevée. L'enseignement français doit répondre aux besoins de **tous** les étudiants. L'éducation n'appartient pas à l'élite comme certains le laissent entendre par une politique extrémiste. Elle doit être offerte à chaque individu.

La préparation de programmes d'étude doit viser l'idéal. Cependant, entre la théorie et la pratique, il y a une marge. Et c'est alors qu'en concrétisant ces programmes, il serait faux d'établir un système d'écoles totalement françaises ou totalement anglaises. Avant de placer un étudiant dans un programme, il faut prendre en considération l'aptitude et la volonté de cet étudiant, le milieu dans lequel il vit, l'encouragement qu'il reçoit de ses parents, l'intérêt manifesté par eux, et bien d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte. Si un étudiant ne peut suivre un programme totalement en français, est-il bon de ne lui donner aucune alternative que de s'inscrire dans une école totalement anglaise où il s'assimilera encore plus rapidement qu'au pas existant qui est déjà accéléré? N'est-il pas plus sage de lui permettre de poursuivre ses études avec un certain pourcentage de français où il ne sera pas complètement retranché du milieu français? Veut-on la participation globale des gens du Manitoba aux activités francophones ou veut-on s'en tenir à l'élite seulement? (Et quelle est la définition de cette élite?)

On parle de solidarité et d'unité. On y arrivera si on emploie des principes démocratiques qui ne permettent pas le rejet des moins doués. 1976 apporte au Canada les Jeux Olympiques dont le but est ni d'asservir ni de surpasser mais de se dépasser soi-même. Le film "Pierre de Coubertin" indique clairement qu'il n'y a point de place pour des spécialistes outranciers mais qu'il est essentiel d'avoir des gens qui emploient l'union des muscles et de la pensée pour le progrès et la dignité hu-

(Suite, page 6)

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.
Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.
DIRECTEUR : Marcien Emond.
REDACTEUR EN CHEF : Jean-Jacques Le François.
JOURNALISTE : Jean Lesieur.
SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES : René Guyot. Au téléphone : 247-4823.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTE. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone : 247-4823.
L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada. $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.
LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.
Enregistrée comme courrier de deuxième classe : no 0477.

Racisme — francophobie

QUE DE FAUX PRÉTEXTES POUR REFUSER LE FRANÇAIS!

par DAVID PUXLEY

En ma qualité de contrôleur du trafic aérien, je dois m'élever vigoureusement contre la position mal éclairée de la Canadian Traffic Control Association (CATCA) et de la Canadian Airline Pilots Association (CALPA) dans le conflit actuel au sujet de l'usage du français dans les tours de contrôle aérien.

Les dirigeants des deux associations induisent sciemment le public en erreur lorsqu'ils laissent entendre que "l'anglais est la langue internationale de l'aviation", que les lois internationales établissent qu'un pilote, en cours de vol, doit pouvoir communiquer soit "dans la langue parlée au sol", soit en anglais. Ainsi, c'est le néerlandais qui est parlé au-dessus des Pays-Bas, l'espagnol au-dessus du Pérou, et le chinois au-dessus de la Chine. D'autres gouvernements permettent que l'on utilise l'anglais au lieu de leur propre langue nationale, mais en pratique cette permission ne vaut que pour les vols internationaux et seulement dans la mesure où les pays concernés peuvent fournir un service de contrôle aérien en anglais. Dans certains territoires, il est impossible de voler uniquement en anglais. Affirmer que les contrôleurs aériens parlent l'anglais à la grandeur du monde, c'est faire une affirmation inexacte.

Au Canada, nous avons deux langues officielles. Ce fait nous place dans une situation unique. Ici, la "langue parlée au sol" pourrait être soit le français soit l'anglais. Les vols internationaux en direction du Canada continueront d'utiliser l'anglais comme d'habitude. Cependant, dans le cas des vols domestiques dirigés par des pilotes qui ne parlent que le français, ceux-ci ont le droit légal de parler le français et ils peuvent soutenir de façon correcte que, lorsqu'ils volent au-dessus d'un territoire précis comme celui du Québec, "la langue parlée au sol" est en fait le français. Ils ont en conséquence le droit de s'attendre à ce que le français soit également parlé dans les tours de contrôle aérien.

La question de la sécurité est hypothétique dans cette affaire. Elle a été injectée dans la controverse par la CALPA et la CATCA dans l'espoir d'énerver l'opinion publique et de mobiliser l'appui de citoyens. Le gouvernement sait très bien qu'il n'existe pas de lien entre l'aspect "sécurité" et l'aspect "utilisation du français", du moins sous la forme que suggère la CATCA. Je suis un contrôleur aérien anglophone (unilingue). Si mon unité de travail était désignée comme une unité bilingue, je n'aurais aucune hésitation à accepter de suivre les cours de formation linguistique que fournit dans des cas semblables le gouvernement. Et je n'éprouverais aucune difficulté à employer cette langue pour mon travail quotidien dans la tour de contrôle.

La CALPA a laissé entendre qu'il serait essentiel que les pilotes puissent entendre et comprendre tous les messages émanant de la tour de contrôle aérien, que ces messages leur soient adressés ou non. Ceci est de la bouillie pour les chats. Un contrôleur aérien identifie clairement, par son nom, en utilisant la radio, tout appareil auquel s'appliquera le message qui doit suivre. Si le pilote entend l'appel de son nom, il écoute le message; si son nom n'a pas été mentionné, le message ne présente aucun intérêt pour lui. Certains pilotes feraient bien de consacrer plus de temps à se conformer aux messages qui leur sont destinés qu'à jouer dans les airs les contrôleurs de trafic.

Pourquoi tout ce tintamarre? Voici: la CATCA est présentement engagée dans des négociations en vue d'une nouvelle convention collective. Il se pourrait qu'elle veuille utiliser la question linguistique comme instrument de pression dans les négociations en cours. Si tel est le motif de la CATCA, je le comprends, mais je trouve que c'est là une manoeuvre regrettablement disgracieuse. C'est faire oeuvre de division que de chercher à utiliser une question aussi chargée d'émotivité que celle-là, pour quelque raison que ce soit.

Peut-être le président de la CATCA, Jim Livingston, est-il seulement le pion de quelqu'un dans cette affaire; peut-être n'est-il qu'un catalyste dans une série de réactions qui pourraient éventuellement faire éclater la CATCA. Peut-être aussi cette question n'est-elle point reliée à notre nouveau contrat. La CATCA et la CALPA continuent de soutenir que leurs motifs émanent de leur souci profond de la sécurité. La grande majorité des membres des deux associations ne sont point affectés par cette politique. A ce stade, ils ne sont que des suiveurs aveugles, dont les réactions sont attisées par la haine, l'âpreté, la crainte et la paresse pure et simple. Et dire que tous ces noirs sentiments sont provoqués par la pensée que les intéressés pourraient eux-mêmes être un jour forcés (quelle perspective effrayante!) d'apprendre une seconde langue!

■ L'auteur de cette lettre est contrôleur de trafic aérien et résident de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. La lettre de M. Puxley a d'abord paru dans le Evening Telegram de Saint-Jean, N.-B., en mars dernier. La traduction française a été faite au DEVOIR.

La peur d'Air Canada

par MICHEL ROY

Tout effort de bilinguisme dans les services publics provoque inéluctablement de vives résistances. Cela est bien connu. On ne corrige pas impunément des injustices aussi vieilles que l'histoire de ce pays, pas plus qu'on ne s'étonne de la réaction des pilotes de lignes: anglophones à 92%, convaincus qu'ils sont devenus les propriétaires du ciel, ils s'opposent farouchement à la reconnaissance graduelle et encore modeste du français dans les communications aéronautiques. Et pour appuyer leurs positions politiquement indéfendables, ils s'efforcent d'effrayer les badauds en agitant le spectre des catastrophes aériennes imputables à la confusion des langues. Dans une colonne voisine, M. David Puxley réfute ce matin ces histoires de Bonhomme Sept Heures.

Ce n'est pas seulement le fanatisme qui égare une partie des membres de la Canadian Airline Pilots Association (CALPA) et de la Canadian Traffic Control Association (CARCA) C'est plutôt qu'ils ne comprennent pas ce qui leur arrive. Ils ne comprennent pas que l'on puisse vouloir changer certaines choses dans ce pays. De petites choses ici ou là, passe encore. Mais la langue de communication dans l'aviation? Inconcevable. Tout cela est normal. Il faudra un certain temps.

Mais, ce qui est anormal, c'est que la Société Air Canada cautionne de son autorité de la Couronne la résistance opiniâtre de ses pilotes en édictant un règlement qui interdit l'usage du français dans les cabines de pilotage. Il est vrai que notre transporteur national ne s'est pas signalé depuis quelque temps par son esprit de cohérence. Mais on pouvait encore espérer que les autorités de la maison, fussent-elles l'objet des pressions systématiques de la CALPA, s'abstiendraient au moins d'adopter un règlement dont l'esprit et la lettre vont à l'encontre de la politique même du gouvernement dont elles relèvent. En voyant ce qu'on a lu ce week-end dans la presse au sujet du chapitre trois du manuel 500, il devient difficile d'écarter l'hypothèse du sabotage ou du sabordage. Il est vrai qu'une fuite, encore une fois, aura facilité la diffusion de cette invraisemblable décision. . .

Tellement invraisemblable qu'un représentant de la direction tenait à préciser hier soir que le commandant Beauchemin pourra, somme toute, s'adresser en français à l'hôtesse Tremblay pour obtenir deux sucres dans son café. Notable concession que ne prévoit pas explicitement, toutefois, le texte du règlement qui est formel: "English only will be used on the flight deck with the exception of passengers announcements". Le règlement, précise Air Canada, ne vise que les communications de caractère technique. On veut bien le croire. Mais ce n'est pas ce qu'il dit. Et serait-il modifié dans ce sens qu'il serait encore absurde d'obliger deux francophones occupant la cabine de pilotage — et cela se produit parfois — à s'entretenir en anglais de questions techniques.

Pour tout dire, Air Canada s'est lamentablement fourvoyée: elle aura pu se dispenser d'inscrire ce règlement dans le manuel des pilotes. Pourquoi l'a-t-elle fait? Parce que la CALPA a fait chanter la Société. Et pourquoi la CALPA s'est-elle livrée à ce chantage? Parce qu'elle a pris peur en constatant que, de plus en plus, des pilotes francophones s'avisaient audacieusement d'employer le français entre eux dans les cabines de pilotage.

Au lieu d'appuyer la minorité francophone parmi ses pilotes, au lieu de respecter l'esprit de la Loi sur les langues officielles et les directives récentes de Transport-Canada, Air Canada a pris peur: elle a cédé au chantage, convaincue que cela ne changerait rien à la situation actuelle et que personne ne l'apprendrait. Elle aura du mal à justifier sa conduite.

(LE DEVOIR)

Oui... c'était en français !

- Parce que je suis pilote;

- Parce que le 25 novembre 1975, pour des raisons hors de mon contrôle, je me suis retrouvé en vol dans une situation de détresse comportant d'extrêmes dangers;

- Parce qu'en ce jour avec un passager sous ma responsabilité j'ai dû, à 15.04h., lancer un S.O.S.;

- Parce qu'en cette circonstance et bien que je sois bilingue, j'ai subi à ce moment précis un stress extraordianire qui bloquait ma compréhension des interlocuteurs me rejoignant en anglais par la radio de bord;

- Parce qu'à ma requête le pilote du vol 311 de Québecair a accepté de recevoir en français mes communications;

- Parce que le contrôleur aérien de la base militaire de Bagotville a accepté de me transmettre en français ses instructions;

- Parce que le capitaine de l'hélicoptère militaire 08 qui a effectué mon sauvetage a lui aussi accepté de s'adresser à moi en français;

- Parce qu'ainsi j'ai pu sauver la vie de mon passager, sauver la mienne et sauver mon appareil;

- Je qualifie de meurtriers ceux qui voudraient interdire l'utilisation du français dans l'espace aérien québécois et, abstraction faite de toutes les questions socio-politico-syndicales relevant du français langue officielle au Québec, je considère comme irresponsables ceux qui ne font pas tout en leur pouvoir pour forcer les racistes à donner au français dans le domaine de l'aviation une place qui lui revient de droit.

Marcel DESCHAMPS
Chicoutimi le 11 mai 1976

(Lettre au DEVOIR)

L'Actualité

LORETTE, 23 MAI 1976...

Soleil radieux. Pas un nuage. Brise légère. Le joli village de Lorette, propret, rappelle certains villages québécois... Partout, des voitures stationnées... Mais aucun mouvement, aucun bruit...

À un certain moment, de la belle église dont toutes les portes sont ouvertes, des chants mélodieux montent vers le ciel...

Tous sont venus, haut clergé, religieux, dignitaires, notables, paroissiens, visiteurs, pour célébrer l'anniversaire de l'arrivée à Lorette, en 1901, des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe.

Il est difficile, en cette superbe journée, alors que tout semble léger, jeune, facile, alors que tout est ici si beau, alors que tout le monde sourit, alors que les gens se parlent sans même se connaître, il est difficile, d'imaginer en ce moment les difficultés, les misères auxquelles ont dû faire face les religieuses venues ici il y a soixante-quinze ans, de Saint-Hyacinthe, au Québec. Elles étaient venues en pays de mission, elles qui n'étaient pas des religieuses missionnaires, mais des enseignantes. Il leur fallut s'adapter, faire tous les métiers, pour survivre d'abord, puis pour accomplir la tâche qu'elles avaient acceptée.

En soixante-quinze ans, 193 soeurs québécoises, 54 soeurs manitobaines et 28 soeurs américaines de la Congrégation des Soeurs de Saint-Joseph ont donné à l'Ouest 4,556 années de service!

C'est ce haut fait que ce samedi, le 23 mai 1976, à Lorette, au-delà de cinq cents personnes célèbrent dans l'admiration, dans la joie, et non sans émotion...

Jean de Lotainville

LA PETITE ÉCOLE Inc.

Quelques places sont encore disponibles pour les petits de 3 ans à LA PETITE ÉCOLE Inc. pour l'année scolaire 1976-77. Jours et heures: les mardis et jeudis matin de 9h15 à 11h15. Pour de plus amples renseignements concernant ce programme, veuillez communiquer avec J.-A. Balcaen, au 233-5429, ou avec Bernadette-L. Hébert, au 247-8071.

Les portes de La Petite École Inc. seront ouvertes aux visiteurs le 3 juin prochain, de 1h00 à 3h30 de l'après-midi. C'est au 585, rue Saint-Jean-Baptiste (École Louis-Riel, classe 228). Vous êtes cordialement invités à venir visiter notre local.

Le comité de parents

LES SCOUTS — RIVIÈRE-ROUGE

Le Conseil d'Administration du District Rivière-Rouge de l'Association des SCOUTS du Canada annonce l'organisation du *MARCHETON SCOUT* 1976 pour le 6 juin 1976. Déjà Castors, Louveteaux, Eclaireurs et Pionniers sollicitent votre soutien pour ce Marcheton.

Encouragez ce mouvement dynamique en offrant un don d'un dollar ou plus, immédiatement, à ces jeunes garçons quand ils se présenteront avec leur carte de présentation et leur feuille d'inscription.

Le Marcheton se déroulera au terrain scout de Saint-Malo, et nous invitons le grand public de venir visiter le *Camporee* et le *Terrain Scout*, à encourager les jeunes marcheurs et même à assister à la messe de 4h00 avec la grande Famille Scoute.



Les élèves de l'école Guyot ont récemment recueilli des fonds pour Développement et Paix. Les uns ont vendu des pâtisseries, les autres ont vendu des billets. Le gagnant du Bar-B-Q fut Monsieur Ovila Couture. Photo: Montrant le chèque, l'abbé Louis Laurencelle. 1ère rangée: Doris Pantel, Mylaine Piché, Rita Aquin, Jacqueline Beaudry, Louise Foubert, Louis Boissonneault, Charles Guénette, Pierre Boissonneault. 2e rangée: Mme Cécile Bahuaud, Mme Thérèse Meissner, Denise Cochingyan, Marc D'Eschambault, Jean-Marc Huot et M. Antoine Gagné.

Le Comité de Parents provincial pour l'éducation française

Le Comité de Parents provincial pour l'éducation française, dont le docteur Henri Marcoux est le président, tiendra un colloque le 30 mai au Dakota Village Motor Hotel, à Saint-Vital, pour se structurer d'une façon officielle. Les membres des comités de parents non encore membres du Comité provincial et tous les intéressés qui ne sont pas encore membres de comités sont invités à ce colloque important. Pour plus de renseignements, communiquez avec Madeleine Lafond, au 253-9007.

LA FORMULE COOPÉRATIVE

Les choses vont bon train du côté du VILLAGE CANADIEN COOP LTÉE. Les unités de logement prennent forme et on s'attend à ce que les premiers occupants y emménagent au mois d'août. La coopérative tiendra son assemblée annuelle lundi le 14 juin à 19h30 au Centre culturel franco-manitobain. Tous ceux qui sont touchés par le problème du logement sont invités à la réunion, qu'ils soient membres ou non de la coopérative.

AVIS

La réunion annuelle du Festival du Voyageur aura lieu lundi le 31 mai, à 8 heures du soir, dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, au 219, boulevard Provencher. Bienvenue à tous.

LE CENTRE D'ÂGE D'OR SAINT-BONIFACE

Le centre désire remercier toutes les personnes qui, par leur aide, leur assistance ou de toute autre façon ont contribué à faire de notre THÉ PRINTANIER un véritable succés.

Voici le résultat de la rafle, autorisation no 02842:

Premier prix $50.00, Mme Rose Paradis; deuxième prix $25.00, Mlle Paméla Legault; troisième prix $10.00, Mme Diana Davies.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 a.m. à 5h00 p.m. Nous sommes à la disposition de toute personne de 60 ans et plus, nous offrons en dehors des activités régulières du Centre ("Carpet-Bowling" — "Shuffle-board" — culture physique — peinture liquide — chorale — tricot — jeux de société — parties de cartes — bingo — cours de macramé, d'espagnol, de natation) de l'aide légale, des conférences sur des sujets intéressant la santé, des sorties estivales etc., etc. Tous sont bienvenus. Tél.: 233-7973.

QUESTIONS ET RÉPONSES



Santé et Bien-être social Canada
Régime de pensions du Canada

(Q) J'ai 65 ans et j'ai toujours versé des contributions au Régime de pensions du Canada. Je n'ai pas l'intention de prendre ma retraite avant octobre 1976. Devrais-je faire ma demande maintenant ou attendre?

(R) Dans votre cas, vous ne pouvez pas augmenter le montant de votre pension en contribuant après l'âge de 65 ans. Il serait avantageux pour vous de vous rendre au bureau du Régime de pensions du Canada et faire une demande avant 65 ans. Le fait que vous travaillez encore n'affectera en rien votre pension.

(Q) Je travaille encore et reçois ma pension de retraite du Régime de pensions du Canada. Dois-je payer des cotisations au Régime de pensions du Canada et à la Commission d'assurance-chômage?

)R) Non.

(Q) Mon épouse est décédée au mois d'août 1972. Elle travaillait alors et contribuait au Régime de pensions du Canada. Après son décès, une somme globale fut payée à sa succession. Je ne me suis pas remarié et j'ai deux enfants à charge de moins de 18 ans. Y a-t-il des prestations maintenant pour les enfants?

(R) Depuis janvier 1975, des amendements à la législation permettent le paiement de bénéfices aux époux et enfants de la cotisante, alors que précédemment ces bénéfices étaient payés à la mort du cotisant seulement. Dans votre cas, vous auriez droit à une pension de veuf puisque vous n'êtes pas marié, et vos enfants auraient droit aux prestations d'orphelins.

(Q) Est-ce que le Régime de pensions du Canada paye les frais funéraires au décès d'un contributeur?

(R) Non. Sur demande, le Régime de pensions du Canada paye une somme globale de décès à la succession d'un contribuable décédé si celui-ci avait versé des contributions valides, durant une période déterminée. Le montant dépend du montant des gains du contributeur avant sa mort et peut être employé par l'exécuteur pour payer les dépenses de la succession incluant les frais funéraires.

DU CÔTÉ DE LA CUISINE

Des légumes, pour la joie des yeux et du palais

Comme les repas seraient fades sans légumes! Ils rehaussent non seulement l'apparence des mets mais offrent aussi une grande variété de goûts et de textures. Empaquetés à leur apogée, les légumes en conserve d'aujourd'hui se comparent avantageusement aux légumes frais du jardin.

Il est surprenant de constater comme très peu de gens savent faire usage des légumes en conserve. Quoique la mise en conserve occasionne une certaine destruction de vitamines, les plus grandes pertes de vitamines et de minéraux peuvent se produire au moment de la préparation, juste avant la consommation. Comme les légumes en conserve sont déjà cuits, il suffit de les réchauffer dans leur liquide avant de les servir. Ce liquide est aussi précieux: il contient quelques vitamines et minéraux hydrosolubles. Le garder et l'utiliser dans les sauces, bouillons, soupes, salades en gelée et sauces à salades cuites.

Les légumes en conserve sont une réelle commodité. Ils permettent de jouir l'année durant de l'éventail complet des légumes. Ils peuvent se conserver au moins un an dans un endroit frais et sec. Les conserves rouillées ou bosselées sont saines à consommer sous réserve qu'il n'y est aucune fuite de liquide. On peut aussi utiliser sans danger les légumes en conserve qui ont été congelés pourvu qu'aucune fuite ne se produise après la décongélation; la congélation toutefois peut en altérer l'apparence et la texture.

Comme autre atout, les légumes en conserve sont rapides et faciles à préparer n'ayant ni épluchage, ni préparation, ni autre gaspillage. Voici quelques suggestions de présentation:

Haricots — Les ajouter à une sauce blanche, parsemer de fromage râpé et dorer au four.

Betteraves - Mélanger de la crème sure avec un peu de jus de citron ou du vinaigre et ajouter aux betteraves avant de servir.

Maïs - A la Créole — Mélanger du maïs en grains et des tomates égouttées. Assaisonner le tout d'oignon sauté, de piment vert, d'un peu de sucre, de sel, de cayenne et de poivre. — Ajouter à du maïs en crème, oignon sauté, céleri, sel et poivre. Décorer de bacon croustillant.

Pois - Napper d'une sauce blanche, pois, carottes et jambon en dés. Servir sur pain grillé ou vol-au-vent.

Tomates - Au cours de la cuisson rehausser de tomates en conserve les rôtis ou les biftecks braisés.

Naturellement les légumes en conserve peuvent s'insérer dans un grand nombre de combinaisons de mets. Ils apportent une diversité de couleurs, de saveurs et de textures, ainsi que la possibilité de préparer des mets complets en casserole. Les Services consultatifs de l'alimentation d'Agriculture Canada vous offrent deux de ces recettes. La recette de "Maïs et saucisses en casserole" combine saucisses, maïs en grains et tomates, alors que la "Casserole au poulet vitefaite" utilise du poulet cuit avec du maïs en grains, des pois, de la soupe crème de poulet et du fromage cheddar.

Ragoût de veau "métrique"

Si vous avez le goût du veau, une viande reconnu pour sa saveur délicate, voilà votre chance! Actuellement les approvisionnements de veau sont des plus abondants. Alors pourquoi ne pas se régaler et se familiariser en même temps avec le système métrique en préparant un ragoût de veau "métrique".

La recette utilise une épaule de veau qui est l'une des découpes de veau des plus économiques. Cinq cents grammes étant légèrement plus élevés qu'une livre, ce ragoût exige environ 700 grammes, soit approximativement 1½ livre de veau. A l'aide d'une règle métrique vous pourrez estimer la grosseur des morceaux de 3 cm.

La majorité du reste des ingrédients peut facilement se mesurer à l'aide des mesures métriques de volume. Si vous vous êtes déjà procuré ces mesures, vérifier leur authenticité. Pour les ingrédients secs, on devrait retrouver 3 tasses à mesurer, soit celles de 50, 125 et 250 ml. La tasse à mesurer pour liquides devrait avoir une capacité de 250 ml. Si l'on retrouve des graduations métriques et impériales, les graduations métriques devraient être plus près du rebord supérieur de la tasse que les graduations impériales.

Comme consommateur perspicace, vous ne serez pas dérouté par les tomates en conserve de 540 ml. Etant donné que les produits en conserve doivent être maintenant étiquetés à la fois en unités métriques et en unités impériales, vous vous apercevrez alors que la boîte de conserve de 540 ml est équivalente à celle de 19 onces. Cependant il faudra patienter encore quelque peu avant d'avoir les conserves en unités métriques seulement.

RAGOÛT DE VEAU "MÉTRIQUE"

700 g d'épaule de veau désossée, en cubes de 3 cm.
15 ml de gras
250 ml d'oignon haché
1 gousse d'ail, écrasée
25 ml de farine
125 ml d'eau
1 boîte (540 ml) de tomates en conserve
5 ml de sel
5 ml de romarin

Brunir le veau dans le gras. Retirer de la casserole. Sauter l'oignon et l'ail dans le gras jusqu'à ce que l'oignon soit transparent. Ajouter la farine en mêlant. Ajouter graduellement l'eau et les tomates. Remuer et cuire jusqu'à épaississement. Rajouter la viande à la casserole et assaisonner de sel et de romarin. Couvrir et mijoter 30 minutes. Découvrir et mijoter jusqu'à ce que tendre (environ 30 minutes de plus). Quantité: 4 portions.

[*Services consultatifs de l'alimentation Agriculture Canada*]

La grande omission du recensement (omission voulue?)

Statistique Canada n'a jamais exposé clairement et franchement les raisons pour lesquelles le recensement quinquennal ne comporte pas de question sur la langue d'usage ou la langue ordinairement parlée au foyer. C'est hier seulement que le premier ministre a donné la raison unique qui serait à l'origine de cette décision. Ce ne sont pas des considérations d'ordre méthodologique ou de caractère linguistique qui justifient cette omission, a dit M. Trudeau. C'est plutôt un souci d'économie qui a inspiré Statistique Canada.

Il est vrai que le formulaire prévoit une question sur la langue maternelle (la première langue parlée et encore comprise). Mais les réponses n'indiqueront pas, par exemple, combien de Canadiens dont la langue maternelle était le français utilisent encore cette langue, ni combien de citoyens dont la langue maternelle est l'italien ou l'allemand parlent couramment le français. C'est dire que nous ne connaîtrons pas, avant le recensement décennal de 1981, la véritable situation linguistique du Canada. On ne saura pas combien de Canadiens sont véritablement francophones, au Québec comme dans les provinces où survivent encore des communautés de langue française. C'est pourtant là une donnée essentielle pour apprécier l'état réel de la collectivité francophone.

Quelques professeurs et chercheurs spécialisés dans ce domaine, de même que divers groupes, avaient à juste titre insisté sur l'importance de cette dimension linguistique, notamment à la lumière de la création éventuelle d'une trentaine de districts bilingues au pays suivant la recommandation du Conseil consultatif des districts bilingues, qui, dans son rapport, s'appuyait curieusement sur la langue maternelle plutôt que sur la langue d'usage.

Est-ce vraiment par économie que les responsables du recensement ont écarté cette question, par prudence ou incompétence? Voulait-on plutôt éviter de contredire par des chiffres les calculs optimistes du Conseil des districts bilingues? Plus généralement, on a peut-être voulu épargner aux Canadiens la connaissance de faits démographiques et linguistiques dont la révélation irait à l'encontre d'une vision politique et sociale de la réalité canadienne.

Nous savons tous — et M. Bourassa le rappelle beaucoup depuis quelque temps pour étayer ses revendications constitutionnelles — que le poids démographique des francophones dans l'ensemble canadien diminue rapidement et que la dénatalité s'accentue encore au Québec. Or, depuis 1971, alors que la question touchant la langue d'usage avait été introduite dans le questionnaire, plusieurs indices permettent de croire que la situation des francophones s'est dégradée, proportionnellement et en chiffres absolus.

Comme s'il voulait éviter les conséquences qu'entraînerait le dévoilement du tableau statistique des effectifs francophones, le gouvernement s'abstient de poser une question d'économie.

Ce que l'on veut savoir, disait l'autre jour aux Communes le député Serge Joyal, **ce n'est pas la langue que parlaient les Canadiens il y a 10, 20 ou 30 ans; c'est la langue vivante qu'ils parlent aujourd'hui. . .**

[*Dans LE DEVOIR*]

de ci, de ça...



Le prix de l'essence. — On annonce pour les mois prochains une augmentation du prix de l'essence allant jusqu'à six sous le gallon. On pourrait croire que cela va tranquilliser les enragés de l'auto et de la moto qui roulent pour rien, mais c'est peu probable.

* * *

Augmentation des tarifs postaux. — Au cours de l'année qui vient, les tarifs postaux augmenteraient de 50 p.c. Le gouvernement essaierait ainsi de combler le déficit annuel du ministère des Postes qui dépasse $626 millions. Il en coûterait ainsi dès cet automne 10 sous pour envoyer une lettre par la poste, et 12 sous au printemps. Le coût d'envoi du courrier de seconde classe serait, de même, augmenté de 20 p.c. Les restrictions de la Commission anti-inflation ne semblent pas affecter le gouvernement...

* * *

L'alcool tue lentement. — Il y a quelques années, une ligue anti-alcool distribuait une carte sur laquelle on pouvait lire: "L'alcool tue lentement". Des farceurs firent imprimer au verso: "Ça fait rien... on n'est pas pressé".

* * *

A retenir. — Selon le ministre responsable des coopératives, l'honorable René-E. Toupin, le coût de construction d'une habitation pourrait être réduit de moitié par la formule coopérative.

* * *

Définition. — Un loustic a défini "Education": Méthode d'enseignement pour élever le standard de qualité de l'ignorance.

* * *

Vive la Libération! — Selon le docteur Samuel Green, de Toronto, les "femmes libérées" (vous savez... la "libération" de la femme, etc.) pourraient finir par avoir de meilleures dents. C'est qu'elles auraient moins de raisons de grincer des dents...

* * *

Formule simple et logique. — Les francophones à l'école française et les anglophones à l'école anglaise.

* * *

La Commission scolaire de Saint-Boniface. — Il y a quelque temps, on nous apprenait que la Commission scolaire de Saint-Boniface avait une "politique d'éducation française", mais que ladite politique était dans un tiroir... On nous apprend maintenant que cela n'est pas. Il n'existe AUCUNE politique française à la Commission scolaire de Saint-Boniface...

* * *

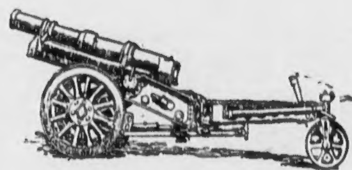
Le courrier du coeur de Tante Lolo. — Question: "Chère Tante Lolo: Je suis une jeune fille sérieuse, jolie, etc., etc., que fréquente depuis huit mois un jeune homme bien. Or mon jeune homme, que j'aime beaucoup, refuse de m'embrasser parce qu'étant flûtiste, il craint d'endommager ses lèvres. Que dois-je faire, tante Lolo? ". Signé: "Désemparée". Réponse: "Chère Désemparée: Laissez de côté votre flûtiste et trouvez-vous un violoniste".

* * *

Travaillez, et payez! — Selon des calculs, 42 p.c. de l'effort de productivité de la Nation va aux gouvernements. Cela veut dire que du 1er janvier au 2 juin, les Canadiens travaillent pour, par les sous qu'ils gagnent durant cette période, faire fonctionner les gouvernements. Après cette date, les Canadiens travaillent pour leurs propres besoins. Enfin... ceux qui travaillent... Car il y a les autres...

* * *

L'éternel recommencement. — Jean Lesieur quitte LA LIBERTÉ à la fin du mois... Olivier Tremblay quitte la direction du Bureau de l'Education française, son mandat terminé, fin juin... Jacques Derégnaucourt, conseiller pédagogique au ministère de l'Education, part dans une quinzaine... Hubert Gauthier quittera le B.E.F. fin juin, aussi, pour prendre la direction de la Fédération des Francophones hors Québec (à Ottawa)...



LA FÊTE FRANCO-MANITOBAINE
à La Broquerie
les 25, 26, 27 juin



Participez au concours "Mlle **Manitoba Français '76"**, organisé par le Conseil Jeunesse Provincial. Organisations, paroisses, groupes, maisons d'affaires, patronnez une candidate.

Critères: - 17 à 25 ans
- célibataire
- de langue française

"S'UNIR POUR S'ÉPANOUIR"

Pour information, appeler Gilles, C.J.P., au 233-4915.



Organisations, paroisses, groupes, maisons d'affaires, participez au défilé à l'aide d'un char allégorique.

"S'UNIR POUR S'ÉPANOUIR"

Pour information, appeler André Lord au 424-5472, ou la S.F.M. au 233-4915.

Pour vous inscrire au tournoi de "FAST-BALL", appeler: Louis Balcaen, 424-5434.

LA FÊTE FRANCO-MANITOBAINE vous offrira

SERVICES:
- Kiosques d'information
- Cinq kiosques d'alimentation dont le Petit Canot, licencié
- Kiosque de souvenirs

AMUSEMENTS:
- Tournoi de "fast-ball"
- Tournoi de fer à cheval
- Souque à la corde
- Petit casino
- Mini-ferme
- Course "go-cart" (jeunes)
- Carrousels, etc. de Joyland.

EVENEMENTS:
- La messe de la Saint-Jean
- Le défilé de chars allégoriques
- Le concours de **"Mlle Manitoba français"**

SPECTACLES:
- La graduation le vendredi soir
- Spectacle dramatique et chant le samedi soir
- Spectacle et danse le samedi soir aux Etoiles
- Feu de la Saint-Jean le samedi soir
- Soirée populaire avec les Gais Manitobains le dimanche soir
- Feu d'artifice dimanche soir

SFM vous La informe

Le Conseil Jeunesse Provincial regrette qu'en raison de circonstances imprévisibles, le **CYCLETON PROVINCIAL** qui devait avoir lieu au Parc Kildonan le 29 mai, doit être annulé. Nous tentons de reporter l'événement au mois de septembre. Nous vous renseignerons plus tard sur le sujet.

Nous remercions tous ceux qui ont montré de l'intérêt pour ce projet. A la prochaine.

Le Conseil régional de Saint-Norbert
en collaboration avec divers comités de ce milieu organise une
"JOURNÉE FAMILIALE EN PLEIN AIR"
suivie d'une
"SOIRÉE AUTOUR D'UN FEU DE CAMP"
le dimanche 20 juin
Voici une belle occasion de célébrer la *Fête des Pères* en famille!

Plus de renseignements à ce sujet la semaine prochaine. . .

À L'INSTITUT LOUIS-RIEL

Les professeurs et les élèves de l'Institut Collégial Louis-Riel invitent leurs parents et leurs amis à la journée Expo Louis-Riel, jeudi le 3 juin, durant l'après-midi (1h. à 3h30) et la soirée (7h. à 9h30). Ce sera l'occasion de voir, d'entendre et d'apprécier des échantillons du travail de l'année.

Des saynètes, des danses, de la musique, des démonstrations, des projets — toutes sortes de surprises P O U R nous faire connaître le travail des élèves, leurs talents, leurs passe-temps.



Lettres à LA LIBERTÉ (suite)

maine — et ceci au plan individuel aussi bien que collectif.

M. Le François et son équipe assurent la correction des textes avant de les publier. Veuillez noter qu'il y a parfois une erreur de frappe, telle que mentionnée pour La Liberté du 28 avril. Aussi, dans le journal du 13 mai, on trouve la page 21 indiquée pour la suite de la lettre du Frère Dépôt alors que ce devrait être page 20. Est-ce si grave!

Alice Dugas

Le concours d'art et d'artisanat

Monsieur le Rédacteur,

Le concours d'art et d'artisanat commença par un succès et finit par un fiasco: Fafard, Mulaire, Lemay Co. ne se sont-ils pas consultés avant ce concours pour savoir ce qu'ils voulaient?

On nous dit: le premier critère au concours sera l'originalité, et les articles seront jugés par catégories. Ils n'ont pas mentionné fonctionnelles une seule fois. Ils n'ont pas tenu parole et Fafard se dit sévère envers le faux.

Une peinture va dans un salon. Une plaque telle que le coq va dans une salle de jeu ou dans la cuisine; tous les deux servent à la même fonction. Quelle fonction à la cathédrale? Mais très bien. Fafard est fort en tricot: 4 prix dans cette catégorie. Au Québec, on s'est servi de pots de vin. Au Manitoba, ça dû être des pots de miel, car les prix ont collé au nom des amies de Mme Lemay, conseillère du juge.

Châle blanc ("broom stick") qu'on fait en 2 jours en regardant la T.V. Ainsi que le foulard rouge tricoté. Le couvre-lit blanc et mauve, nous n'aviez pas vos lunettes; travail mal fait. Le vieux couvre-lit usé, vous aviez vos lunettes roses.

Aux 46 participants donc, nous n'avons pas eu la chance de voir vos objets. Continuez vos oeuvres; la plus grande joie et satisfaction est de voir de beaux objets sortir de vos mains.

Très désappointée de cette exposition.

Mme Hélène Robert
Aubigny

QU'EST-CE QU'UN COMITÉ DE PARENTS?

Le comité de parents de Saint-Norbert vient d'adopter un organigramme dans lequel il s'est donné certaines tâches à remplir, dans lequel il a défini les politiques qu'il entend suivre. Alors que de nombreux comités de parents sont en voie de formation à travers la province, il nous a semblé intéressant de montrer à nos lecteurs — tous membres potentiels de comités de parents pour l'éducation française — comment un comité parmi d'autres concevait son rôle.

A. Définition du comité de parents:

PARENTS DES CLASSES FRANÇAISES DÉSIREUX D'ÉTABLIR ET D'ASSURER POUR LEURS ENFANTS UNE EDUCATION BILINGUE FRANCOPHONE DE CULTURE FRANÇAISE TEL QUE DÉFINI PAR LE B.E.F. DANS SON DOCUMENT "POUR UN RÉSEAU D'ÉCOLES FRANÇAISES AU MANITOBA".

"Une institution scolaire qui regroupe de façon homogène les étudiants de langue française. Le français est la langue de communication et d'administration et il y règne une ambiance qui favorise l'épanouissement culturel et linguistique de langue française."

Les caractéristiques de l'école française:

- elle doit être un foyer de culture française
- l'administration de l'école doit être française
- la part d'enseignement qui se déroule en français doit être maximale
- la clientèle de l'école française doit être homogène
- l'école française doit offrir un bon cours d'anglais

B. Buts généraux du comité de parents:

I. Parents:

- Le but premier est d'INFORMER les parents quant à leurs droits et à leurs devoirs en matière d'éducation française.
- Renseigner les parents sur les objectifs et les politiques que la loi permet d'élaborer en matière d'éducation française.
- Impliquer les parents à l'application du Bill 113 car ils constituent les véritables et les seuls promoteurs officiels de la loi. Le Bill 113 s'appliquera concrètement et adéquatement uniquement s'il y a un vouloir collectif.
- Unir les parents permettant ainsi la collaboration, la coordination, la concertation et la cohérence indispensable pour la réussite de nos objectifs.
- Coordonner toutes les actions faisant en sorte que les actions en vue de satisfaire les besoins des parents soient bien synchronisés et efficaces.

II. Ecole:

Il faudra créer et maintenir des liens étroits et **harmonieux** avec l'école et son administration afin que l'école puisse devenir un véritable foyer de culture française dans lequel les enfants pourront s'épanouir pleinement.

III. Commission scolaire:

Il faudra prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'en tout temps la commission scolaire accepte ses responsabilités dans le domaine de l'éducation française afin de répondre adéquatement aux besoins des élèves et aux aspirations des parents.

IV. Organismes locaux:

Le comité de parents devra entamer un dialogue cordial avec les divers organismes locaux afin qu'ils puissent davantage véhiculer l'épanouissement de la culture française au sein de notre communauté. Aussi faudra-t-il collaborer et s'impliquer activement dans la mise sur pied des projets et des activités dont la vigueur saura imprimer un cachet francophone.

V. Planification:

Elaborer un plan d'action échelonné dans le temps et susceptible d'être mis en pratique. Ce plan d'action devra se composer:

a) de **buts précis** à atteindre selon un échéancier déterminé
b) **d'activités concrètes** à réaliser pour atteindre ces buts
c) la précision des **moyens** nécessaires pour soutenir les activités
d) la définition des **critères d'évaluation** permettant ainsi de juger si les buts ont été réalisés ou non.

C. Responsables:

1. de MEMBRES et de FONDS

- préciser la clientèle "membership" du comité de parents
- fixer au besoin une cotisation
- maintenir un registre des membres
- promouvoir l'adhérence au comité de parents

2. d'INFORMATION

- assurer une cueillette continuelle d'informations pertinentes
- informer les membres de l'exécutif de tous nouveaux développements dans le domaine de l'éducation française
- inviter des conférenciers qui sauraient diffuser une information succincte portant sur des sujets d'intérêts variés
- organiser des soirées d'informations pour les parents des classes françaises
- publier au besoin des articles et/ou brochures, etc.

3. de POLITIQUE

- suggérer l'orientation générale que doit prendre le comité de parents
- élaborer des politiques et des structures organisationnelles en fonction des réalités de notre communauté
- tenir un oeil vigilant et un intérêt concerté sur toutes les élaborations de politiques en matière d'éducation française sur le plan école, commission scolaire, gouvernement provincial et gouvernement fédéral
- agir de porte-parole et représentant du comité de parents

4. de LIAISON AVEC L'ÉCOLE

- préciser avec l'administration de l'école les services que peut offrir le comité de parents pour assurer l'avancement des classes françaises
- rencontrer l'administration de l'école de façon régulière en vue de l'informer des activités du comité de parents et de solliciter son appui

5. de RELATIONS COMMUNAUTAIRES

- établir et raffermir des liens de communication et de collaboration unissant les divers organismes communautaires susceptibles de fournir des apports à l'oeuvre du développement du français (ex.: Centre Culturel, Conseil du Village, Comité de l'Aréna, Comité de Loisir, Chambre de Commerce, etc.)

6. de CRISE

- planifier une stratégie précise de mobilisation des forces pour répondre rapidement aux situations de crise (ex.: appels téléphoniques, rencontres personnelles, etc.)

7. d'ORGANISMES FRANCO-MANITOBAINS

- effectuer des rencontres régulières avec divers organismes Franco-Manitobains afin:

a) de leur faire part de nos souhaits, nos aspirations et de nos projets vis-à-vis la promotion de l'éducation française dans notre milieu
b) solliciter leur appui et puiser, au besoin, dans leurs ressources humaines, financières, organisationnelles, et autres.

LES MARIAGES INTER-CULTURELS

"Le nombre des mariages *interculturels* n'a pas cessé d'augmenter au cours des dix années. Dans une paroisse de ville, pour laquelle j'ai sollicité et obtenu des chiffres précis, la proportion de tels mariages est de 44 p.c., autrement dit, une moyenne de 36 jeunes filles de la paroisse, sur 80, ont épousé un jeune homme anglophone. Ce sont à peu près les mêmes proportions dans les autres paroisses francophones de ville. Quant aux paroisses anglophones ou bilingues, la proportion me semble supérieure. Pour toutes les paroisses rurales, au contraire, elle est inférieure.

"Le fait que tant de jeunes gens et jeunes filles s'épousent ainsi me paraît symptomatique, chez la plupart d'entre eux, d'une anglicisation déjà avancée. Par ailleurs quelle minime chance auront ces foyers de doter leurs enfants d'une culture française?"

[Monseigneur Maurice Baudoux — A la Société Royale, juin 1975]

La Grosse Noce



Les parents de la mariée, Madame Germaine Marion et Monsieur Aurèle Desauiniers. PHOTO PAUL-M. GUYOT

ÉCOUTEZ CKSB



Monique Hébert, anime le *Marché aux puces* et l'émission *Musique atout* à CKSB. Quoique nouvelle au micro, Monique Hébert est bien connue des auditeurs de CKSB. En effet, elle a été recherchiste-interviewer pendant deux ans à l'émission *Actuel* avec Simon Boivin, a réalisé l'émission *Soleil '75* l'été dernier, et a travaillé jusqu'à récemment à l'émission *Exprès* réalisée par Martin Cloutier. Elle passe maintenant à autre chose, et on la voit surtout dans les salles d'écoute ou à la discothèque, occupée à préparer son émission *Musique atout*. Elle offre à ses auditeurs un choix musical varié et imprévisible. On y passe aussi bien du classique à la gigue que de la cantate aux chansons d'amour. Seul le temps, la lune et l'humour de l'animatrice déterminent le ton de l'émission, mais c'est toujours agréable. Chaque matin, de 9h30 à 10h30.

PUBLICATION D'UNE CARTE DE 1709

Si votre ancêtre est venu s'établir autour de Québec dans l'Île d'Orleans, sur la côte de Beaupré ou celle de Beaumont, vous pourrez retrouver son nom sur la carte ancienne que vient de publier l'Editeur officiel dans le cadre de la Documentation québécoise.

Et si l'intérêt généalogique fait défaut, cette carte, dite de Gédéon de Catalogne, vous intéressera sans doute quand même par la beauté de son dessin et de son coloris, qui en fait une oeuvre fort décorative.

En plus d'une représentation exacte de toutes les terres concédées autour de Québec, le document contient, dans une cartouche, une vue de la capitale en 1709. Il est aussi décoré des armes du comte de Ponchartrain, ministre de la Marine de Louis XIV, qui avait ordonné l'exécution de la carte.

Le roi désirant connaître l'état exact du peuplement de la Nouvelle-France, fit dresser, en sept cartes à très grande échelle, le terrier complet des trois "gouvernements" de la colonie, Québec, Trois-Rivières et Montréal. C'est la reproduction d'une de ces cartes, en format réduit, que vient de publier la Documentation québécoise (l'original, de très grandes dimensions, se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris).

La carte du sieur de Catalogne (26" x 40"), est offerte avec une brochure explicative qui permet de retracer facilement le nom de l'habitant inscrit sur chaque terre concédée. Elle est en vente dans les librairies de l'Editeur officiel du Québec et vous pouvez la commander chez votre libraire.

DIEU PARDONNE SOUVENT AUX COUPABLES, MAIS IL PUNIT TOUJOURS LES IMBÉCILES.
(Proverbe anglais)



LES "LETTRES À LA LIBERTÉ"

Si vous avez des opinions à exprimer, écrivez. Écrivez à LA LIBERTÉ. Les "LETTRES À LA LIBERTÉ" sont lues. . . Essayez cependant de ne pas écrire trop long. La Rédaction se réserve le droit de trancher dans les textes. Les lettres doivent être signées et porter une adresse.

À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE SAINT-BONIFACE

NOUVEAUTÉS

Livres classés

Cap au nord... du Nord par John Beswarick Thompson

Récit photographique du voyage que fit le Saint Roch en 1944, empruntant le passage du Nord-Ouest.

La diaspora d'Haïti et l'Afrique par Ghislain Couraige

Analyse perspicace du comportement social, religieux et psychologique du peuple haïtien.

La filière canadienne par Jean-Pierre Charbonneau

Ouvrage sur le trafic de la drogue au Canada. Appuyé sur une documentation sérieuse cet exposé du monde interlope connaît un grand succès au Canada français.

Machu Pichu, cité perdue des Incas par Simone Waisbard

Fascinante reconstitution de l'ancienne cité princière et forteresse de l'Empire Inca au Pérou.

ROMANS

Mèmed, le Mince par Yachar Kémal.

Roman par un des meilleurs auteurs turcs contemporains.

Le lac aux mille facettes par Dorothy Eden.

Ce fut notre amour par Marie-Louise Fischer.

DISQUES

Visages de Napoléon 1er. L'encyclopédie sonore LAE 3308.

Sommaire: L'homme privé: Le Corse, le chef de clan — l'époux. L'homme d'état: les théories, l'entraîneur d'hommes, le diplomate, le colérique, l'imaginatif, le héros antique, le prophète.

L'Extraordinaire Alexandre Lagova Philips 6521 013.

Le Concours provincial d'art et d'artisanat Exposition au C.C.F.M.



Poupées avec têtes et mains faites de pomme séchée, oeuvre de Hélène et de Odias Robert de Aubigny. Noter les petits meubles et les habillements finement réalisés.



Voici les membres du conseil exécutif de L'ASSOCIATION DE LA PRESSE FRANCOPHONE HORS QUEBEC, récemment constituée. De gauche à droite, Léandre Ferron, du *Voilier*, de Caraquet, le Père Hector Bertrand, s.j. du *Voyageur*, de Sudbury, président de l'Association, Marcien Emond, de *LA LIBERTE*, de Saint-Boniface, vice-président, et Lionel Rémillard, du *Courrier Sud*, de Toronto.



Gagnants du concours "L'Évangile en papier"

L'Office National des Communications Sociales en collaboration avec la Société de la Bible a lancé un concours national pour les étudiants et étudiantes du cours primaire sur l'émission **L'EVANGILE EN PAPIER** présentée au réseau national le dimanche à 9h45.

Cinq **premiers prix** et quarante seconds prix étaient à gagner. Plus de 5,000 jeunes participèrent à ce concours. Les noms des gagnants furent tirés au hasard et furent publiés à l'émission **"Second Regard"** le dimanche 9 mai.

Trois jeunes manitobains comme suit furent parmi les heureux gagnants: 1er prix: **Gilbert Therrien** (10 ans), La Broquerie, Man.; 2e prix: **Jules-R. J. Dupuis** (9 ans), Saint-Jean-Baptiste, Man.; 3e prix: **Hélène Verrier** (11 ans), La Broquerie, Man.

Bravo! Gilbert, Jules et Hélène. Félicitations à tous ceux qui ont participé à ce concours.

A noter, l'émission **l'Evangile en Papier** sera **"prolongée"** à partir de septembre prochain par une émission de même genre et qui sera intitulée **La Bible en papier.**

Maria Prenovault, s.n.j.m., directrice



PARLONS
BIEN
FRANÇAIS,
PARLONS
FRANÇAIS
PARTOUT

LES RABAIS!

du mercredi, jeudi, vendredi et samedi

PLANTS DE PARTERRE
Pensées, pétunias, marigolds
$5.29 par surface
8 boîtes par surface

Philips & West Bend
8 tasses
CAFETIÈRES
Filtres disponibles
$29.88

Seconds COUVRE-SIÈGES en ORLON
$3.99
s'adaptent à presque toutes les marques

RAID
Pour vaporiser pelouses et jardins
17 oz. $1.99 ch.

FRAM
Filtres à l'huile
S'adaptent à presque toutes les marques
$1.77 ch.

POT À CUISSON HOOVER
Pour cuisson lente où rapide $36.66

POÊLES À FRIRE HOOVER
Style buffet
12" de dia.
$38.88

108" x 126" REMISE STOROLL
$289.95 empaquetée seulement

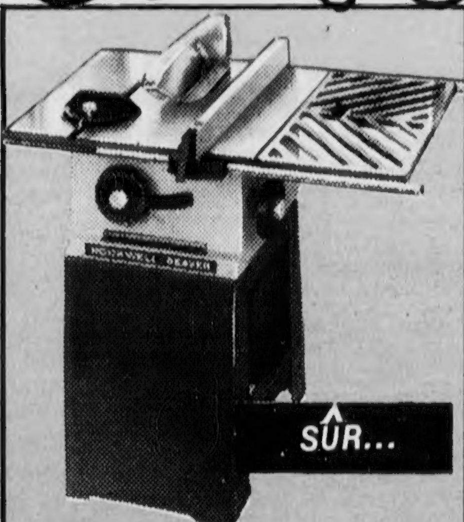
POMPE DE PUISARD
Monarch no 401
Base en fonte
$39.95

HUILE À MOTEUR
10W30 Kendall & Imperial
Epargnez tout en conduisant
79¢ la pinte
Approuvée dans la garantie des voitures neuves.
Stock limité.

RATEAUX POUR PELOUSES EN BAMBOO
77¢ ch.

CIRE TURTLE
pour voitures
$1.59

RADIO-HORLOGE York
T5740
2 haut-parleurs AM-FM
Cabinet en noyer
Ecouteurs inclus...... $36.88



Rockwell Beaver

Modèle 6021 B,
Scie de 9" à bascule "Arbor" et table appropriée

• Grande table de 22" x 38" (avec rallonge) • Coupe jusqu'à 2 2 /4" d'épaisseur (lame à 90 degrés), 1 7/ 8" (lame à 45 degrés) • Dispositif de protection et contrôle de la lame pour plus de protection • Système de billes scellées dans l'huile • Nouveau protecteur transparent et dispositif anti-recul.

$199.99

Perforeuse (Drill Press) no 700
Support inclus
par le manufacturier
Prix suggéré $209.50
SPECIAL **$159.95**

Assembleuse (Jointer) 4" - no 21015
Support inclus
Prix suggéré par le manufacturier $159.59
SPECIAL **$137.59**



Séchoir à cheveux G. E.

Vous en tirerez, chez vous, des résultats dignes du salon de coiffure. 4 niveaux de température pour les cheveux ou les perruques. Très grand chapeau comprenant 178 ouvertures pour séchage rapide. Hauteur ajustable pour votre confort.

Type mallette, une fois pliée, pour le voyage.
REGULIER $57.95
$29.97

Solde de matériaux de construction
miroirs, tuiles, fausses solives, briques artificielles, matériel à étagères "Spindle Felx"

Rabais de.......... **30%**

Bicyclette de course UNIVAL, 10 vitesses,

Tubulure de course, guidon de course, pédales de course, et 10 vitesses pour jouir de la bicyclette avec un minimum d'effort.
Modèles pour hommes et femmes.

VENTE
$89.88
(Empaquetées seulement)

La qualité et le confort de l'avenir...



Regardez d'un peu plus près...
Vous vous rendrez compte que vous obtenez beaucoup plus de
LA MACHINE À LAVER LA VAISSELLE

Admiral

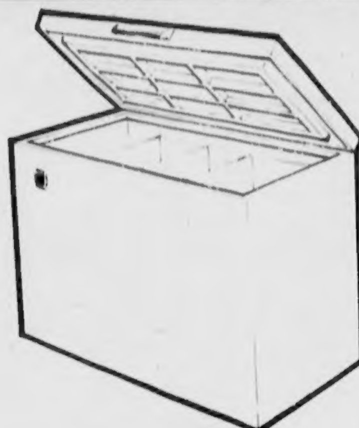
6 cycles contrôlés par boutons à pression
Modèle DC2466

Machine à laver la vaisselle ADMIRAL portative ou fixe. Sans effort, vous poussez la machine, sur roulettes, vers l'évier, et vous la ramenez. Six boutons à pression facilitent le contrôle des cycles. Deux cycles qui épargnent de l'énergie et le coût de cette énergie. Deux lampes pilotes indiquent le déroulement de l'opération. Dessus résistant offrant une surface utile. Rinçage automatique, réduit la possibilité des taches par l'eau. Détergent servi automatiquement. Raccordement électrique se désengageant facilement. Raccordement d'évitement des robinets qui se branche sans effort. Serrure de sécurité sur billes pour plus de protection.

BLANC, OR, AVOCADO
MACHINE À LAVER LA VAISSELLE À 6 BOUTONS À PRESSION DE CONTRÔLE $299.00

$333.33
Service du manufacturier inclus.

LES CONGÉLATEURS ADMIRAL 1976

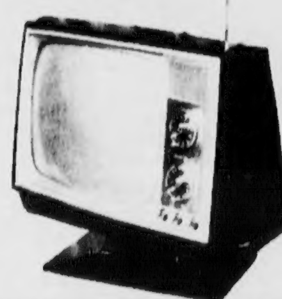


CONGÉLATEUR de 18 pi. cu.

• 18 pi. cu. • 634 lbs • Serrure • • Eclairage intérieur automatique • Contrôle de température automatique • Isolant Trimwall • Compartiment à congélation rapide • Couvercle Flex • Egouttoir • Garantie de 5 ans contre l'avarie des aliments • Lampe pilote de sûreté.

$289.95

Télévision portative 12" "Solid State"
$109.95



MOFFAT



$469.99

Dégivrage automatique• 15.1 pieds cubiques • Congélateur tenant 143 lbs PLUS: Sceau à cubes de glace • Compartiment spécial maintenant le beurre à température d'utilisation • 2 tablettes s'ajustant à 10 niveaux • Demi-tablettes additionnelles • Deux compartiments conservant les légumes croquants; plus, espace spécial pour la viande • Couleurs: Blanc, or "harvest" • L. 30" x H. 64½" x 30¼ P.
Service du manufacturier inclus



$299.99

Fini porcelaine • Lampe fluorescente à pleine largeur PLUS: Rôtisserie (au choix) • Horloge et minuterie • 2 éléments de 8" et 2 de 6" • Prise de courant avec minuterie pour appareils • L. 30" x H. 47½" x 27 3/ 4P
Service du manufacturier inclus



ALLIED STORES

891, chemin Saint Mary
du lundi au vendredi:
9h00 a.m. à 9h00 p.m.
samedi: 9h00 a.m. à 6h00 p.m.
257-3817





Gens de Sainte-Agathe...

Salut!

M. et Mme Pierre Tremblay
et M. et Mme Ernest Granger
invitent tous leurs parents et amis
au mariage de leurs enfants
Jocelyne et Michel
le samedi 21 septembre 1910 à 4h00 p.m.
à l'église de Sainte-Agathe
Suivra une réception chez M. Pierre Tremblay

C'est aux paroissiens de Sainte-Agathe que l'ensemble folklorique, LES GAIS MANITOBAINS, dédiera son spectacle LA GROSSE NOCE, le samedi 5 juin 1976. Le village de Sainte-Agathe célèbre son centenaire cette année et c'est dans le cadre de cette célébration que la troupe folklorique présentera pour la deuxième fois au public manitobain son spectacle annuel.

LA GROSSE NOCE vous fera sans doute revivre la joie et la simplicité qui anima nos grands-parents. Le scénario, écrit par Raymond Lemoine, se passe à Sainte-Agathe au début du siècle et vous emportera à une épluchette, un mariage et une grosse noce d'autrefois et bien de "chez nous". Tous ces événements, ponctués par la danse et les chants de l'époque, vous feront sourire et à plusieurs rappelleront des souvenirs lointains et tendres.

LA GROSSE NOCE sera présentée en la salle Pauline-Boutal au Centre Culturel franco-manitobain les 5 et 6 juin prochains à 20h30, et il y aura une matinée dimanche après-midi à 14h, le 6 juin. Une réception dans le foyer du Centre culturel suivra LA GROSSE NOCE du samedi soir.

Les billets sont disponibles au guichet du CCFM à $3.00 chacun. Il est aussi possible de réserver des billets pour des groupes en signalant 233-8972.


PHOTO PAUL-M. GUYOT

La pêche à la truite saumonée

Mes deux sports favoris ont été le patinage de fantaisie en hiver, accompagné de mon frère Joseph, et, en été, c'était la pêche à la truite avec le sénateur Bénard.

Ce sont les plus beaux souvenirs de mon existence terrestre: cent pour cent et pas de problèmes.

Or, ce dimanche-là, le 4 juin 1940, tout avait été bien organisé pour faire une bonne pêche: la chaloupe, les agrès, les cuillers, les lignes, les "minnows" et notre capitaine de bateau, dans la personne du Frère Adolphe Gauthier, o.m.i., venu de McIntosh pour conduire notre embarcation. Beau temps, pas de vent et gratifié d'un beau ciel azuré, ensoleillé.

Nous voilà à faire la pêche en faisant traîner notre ligne solide derrière le bateau. Ça mord-t-y? Oui, j'en ai déjà pris deux. Ne m'en parle pas. C'est le meilleur temps de l'année, dit notre copain.

En effet, chaque fois que le sénateur mettait sa ligne à l'eau, il en retirait deux. Mais il allait trop vite, pour nous laisser le temps de décrocher le poisson de l'hameçon pour le jeter dans une grande boîte. Quant à moi, c'était moi, qui faisais cette besogne. C'est à peine si j'eus le temps d'en attraper moi-même, deux ou trois.

Au bout de deux à trois heures de cette pêche miraculeuse accomplie dans le lac à l'étoile [Star Lake], nous mangeâmes nos sandwichs et retournâmes au campement du sénateur.

Vers les six heures du soir il a fallu quitter cette maison hospitalière, faire nos bagages et le fourbi; le poisson, il y en avait vingt-six, deux de plus que notre limite, et nous voilà en route pour prendre le train du C.N.R.

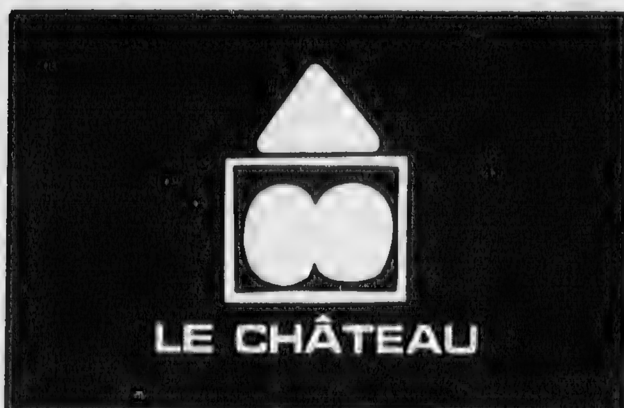
Une fois arrivés dans le wagon, ne voilà-t-il pas que l'inspecteur officiel de la pêche, qui avait suivi nos agissements, nous demande d'une voix forte: A qui appartient ce poisson? Personne ne répondit.

Très bien, je vais le confisquer, dit-il. Alors il reprit le sac à poisson sur son dos et s'en retourna.

Oui, j'ai l'air bien fin! maintenant, dit le sénateur, moi qui avais averti mes amis pour venir chercher, chacun d'eux, leur pâture. . .C'était facile de constater que les gens qui étaient arrivés au-devant de nous demeurés coi! Ils étaient plus désappointés que nous l'étions nous-mêmes!. . .

Cependant, nous étions fiers d'avoir passé une belle journée de pêche, ce dimanche-là. A la prochaine!

Godias Brunet



AFFAIRE CLASSÉE (suite)

dant de la division de la Seine, qui insista lors des audiences de la cour sur le fait que le rapport professeurs-élèves serait moins élevé dans la Seine qu'à Fort Garry si des enfants de Fort Garry ne venaient pas gonfler les effectifs des élèves de la Rivière-Seine. Norman Boisvert précisa également que si l'on incluait les dépenses engagées par la Seine en matière de transport, les investissements par tête d'élèves des deux divisions étaient tout à fait comparables.

La Cour relève également que la différence entre les pourcentages d'abandon d'études et d'étudiants allant à l'université peut fort bien avoir son "origine dans un certain nombre de facteurs socio-économiques ou psychologiques n'ayant rien à voir avec les méthodes d'administration d'une commission scolaire".

Enfin, les juges font état d'une déposition devant la Cour par le président et le secrétaire trésorier de la division de Fort Garry dans laquelle ceux-ci affirment que leur division "ne pourrait remplir ses devoirs envers les enfants éventuellement affectés par le transfert", n'ayant pas assez de professeurs, ni d'espace, ni de matériel, ni de facilités administratives, des programmes d'études différents, et pas assez de fonds pour corriger toutes ces insuffisances.

La question de l'école française de Saint-Norbert, qui est en fait à l'origine de toute cette affaire, n'est effleurée qu'à peine dans le texte signé par le juge Matas. Celui-ci affirme cependant que rien ne montre que les programmes bilingues ou la qualité générale de l'éducation dans la division seront amoindris par la construction d'une école française séparée, ni que la construction d'une telle école aura des effets de division sur la communauté.

Le jugement ne s'arrête cependant pas là. Le juge Alfred Monnin, lui-même membre de la Cour d'Appel, a ajouté quelques commentaires au texte de son collègue le juge Matas. Il s'élève dans ces commentaires sur les insuffisances gouvernementales en matière d'éducation française. Le juge Monnin reproche en particulier au gouvernement de ne pas avoir encore établi de "programmes clairement définis concernant l'utilisation du français dans les écoles publiques, alors que de tels programmes existent en ce qui concerne l'utilisation de l'anglais". Le juge Monnin recommande donc de confier à des "professeurs qualifiés et à des administrateurs d'écoles" le soin de définir de tels programmes.

Affirmant d'autre part que la seule raison pour laquelle les partisans du transfert se sont portés devant la commission de référence d'abord, devant les tribunaux ensuite, était leur mécontentement à l'égard de la décision de la Commission de la Seine de construire une école française, le juge Monnin réclame une révision de la loi concernant les transferts de territoires d'une division scolaire à l'autre. "Les commissaires et administrateurs doivent avoir l'assurance que les frontières de leurs divisions sont stables", dit le Juge Monnin, sans quoi "aucune amélioration ne pourrait être apportée dans une division donnée". ■

"L'humanité, ainsi que le prouve son histoire récente, non seulement méprise la douleur mais incite à la dureté et à l'insensibilité."

PAUL VI

Île-des-Chênes

. Ce fut fête dans notre paroisse le dimanche 9 mai. C'était la Fête des mamans; c'était aussi la première communion d'une vingtaine de nos enfants, élèves de la 2e année scolaire.

La messe fut célébrée par notre aimable curé, l'abbé Marcel Dacquay et le chant fut exécuté par la chorale des enfants de l'école Ile-des-Chênes, sous la direction de Soeur Zélie Ruest. C'était très beau. Les lectures et la présentation du pain et du vin furent aussi faites par les premiers communiants: Jo-Ann Allarie, Dennis Beauchemin, Brian Brûlé, Robert Brûlé, Dolorès Chodachek, Daniel Comeault, Cheryl Goovaerts, Donald Jolicoeur, Gérard Kooiman, Joëlle Mason, Céline Petit, Kenneth Sokol, Gilbert Trudeau, Léona Trudeau, Richard Trudel, Jocelyn Van Den Abeele, Jo-Anna Van Gorp, Joël Van Gorp et Marc Vien.

Au moment de la consécration dans un geste touchant et symbolique, les premiers communiants entouraient la Sainte Table en chantant. "Dieu m'a donné toute la terre, et je cueillis le monde avec mes mains"...

Ce fut pour notre paroisse entière une belle journée; une journée pleine de souvenirs.

LA LIGUE DES FEMMES CATHOLIQUES

Jeudi, le 13 mai dernier, plusieurs dames se rendaient pour la réunion du mois qui eut lieu au centre récréatif. Une courte assemblée fut suivie d'une conférence par l'abbé Robert Campeau, directeur du Séminaire. Il nous parla des jeunes de notre temps, ce que les jeunes ont besoin et comment leur venir en aide. Comme parents, nous devons avoir trois buts: 1. Apprendre à nos jeunes à vivre; 2. Oeuvre de patience; et 3. Oeuvre d'aimer. Ces buts ne sont pas faciles à obtenir mais comme parents, nous devrions toujours et encore toujours essayer. Merci à l'abbé Campeau pour sa conférence très intéressante, ainsi que ses renseignements sur le séminaire.

. . .

THE BAZAR

Le 30 mai - au nouveau gymnase de l'école, de 2 heures à 5 heures p.m. Il y aura vente de pâtisseries, concours de décoration de gâteau, comptoir de tricot et rafle.

Invitation spéciale au Club de Nouveaux Horizons des paroisses environnantes. Ce thé-bazar est organisé par le Club Nouveaux Horizons de notre paroisse.

Augustine Abraham
Agnès Haddock

POUR UN RÉSEAU D'ÉCOLES FRANÇAISES

Il n'existe en ce moment au Manitoba pas de programme-cadre, donc pas d'écoles, donc pas de réseau d'écoles françaises, tel que préconisé par le document de travail du Bureau de l'Education Française (B.E.F.) intitulé "Pour un réseau d'écoles françaises au Manitoba", PARCE QU'IL N'EXISTE PAS AU MANITOBA DE POLITIQUE OFFICIELLE D'ÉDUCATION FRANÇAISE.

NOMINATION AU CN
George Lach



M. George Lach est nommé vice-président du CN, responsable des services voyageurs et des hôtels, ainsi que de la Tour CN à Toronto. La nomination est annoncée par M. Robert Bandeen, président-directeur général du CN, dans le cadre de la restructuration de la compagnie en divisions d'exploitation distinctes.

Lorette



Voici le nouvel exécutif de La Ligue des Femmes Catholiques:

Présidente, Lilliane Lansard; ex-présidente, Laurette Durand; trésorière, Yvonne Romaniuk; secrétaire, Lucie Gagnon; 1ère vice-présidente, Irène Ferland (communication sociale); 2e vice-présidente, Madeleine Cournoyer (communication sociale); législation, Blanche Bohémier; presse-publicité, Denise Manaigre; recrutement, Renée Jeanson; spirituel, Annie Marcoux; téléphone, Laurette Manaigre.



Photos prises dimanche le 23 mai à l'occasion des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'arrivée à Lorette des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe. A gauche, le groupe des soeurs manitobaines. A droite, Madame Rosa Therrien fait l'historique de l'arrivée des religieuses, en 1901.

Fannystelle

Dimanche, le 2 mai 1976, la salle de l'école de Fannystelle si bien décorée par notre artiste, Madame Stella Arnal, se faisait accueillante pour la grande ouverture du **Club des Perles d'Or**.

De charmantes personnes Mmes Sally Lofto, Agathe Murray et Edouard Cyrenne, étaient à la porte d'entrée pour recevoir les invités qui nous venaient de Culross, Elm Creek, Morris, Sainte-Anne, La Broquerie, Winnipeg et Saint-Eustache.

La cérémonie commença

(Suite, page 16)



Pour les Grands Soirs. . .

D'inspiration espagnole, une robe en crêpe beige à franges de soie dorée qui se porte avec un large châle assorti; de tendance orientale, une longue robe en soie brochée noire et or, très fluide, soulignée de multiples franges noires. (Dans *"Marie Claire"*)



Informations agricoles

Louis Molin

Louis Molin est l'animateur de l'émission Actuel agricole, qui passe sur les ondes de CKSB de 7h10 à 7h30 a.m., du lundi au vendredi.

"Non, je ne suis pas Blanc..."

Il y a environ un an, on se préoccupait au Manitoba d'un groupe marginal de travailleurs agricoles dans la région de Portage-la-Prairie.

En raison de problèmes particuliers que comporte le travail saisonnier en agriculture, des études ont été faites pour identifier les raisons qui d'une part font que la main-d'oeuvre agricole compétente est presque inexistante, et d'autre part que le cultivateur n'est pas prêt à faire les frais que cela nécessite.

Dans la région de Portage-la-Prairie, la culture spécialisée sur un terrain propice a regroupé une partie de la production léguminiere au Manitoba. Il se trouve que dans cette région environ 400 travailleurs agricoles sont disponibles et comptent sur ce gagne-pain pour vivre.

Les origines de cette force ouvrière et les préjugés qui en découlent, ont créé une attitude chez les employeurs qui va à l'encontre du rendement optimum de cette main-d'oeuvre en oubliant sa dignité humaine. Il y a un an le gouvernement provincial nommait donc un conseiller spécial pour faire étude et apporter des éléments de solution à ce dilemne.

Pour faire crever l'abcès, il fut décidé d'importer des travailleurs agricoles du Mexique et de voir la réaction des deux parties. La main-d'oeuvre mexicaine qui a tout avantage à profiter de cette occasion puisque même en recevant le minimum que permettent les lois de l'émigration, elle touche quand même un salaire quatre fois supérieur à ce qu'elle aurait au Mexique, crée un conflit ouvrier puisqu'il y a sur place suffisamment de personnes pour remplir les emplois offerts.

Les travailleurs agricoles de Portage-la-Prairie, pour la plupart d'origine indienne, se sont organisés sous la direction d'Isaac Beaulieu et réclament une entente écrite de la part des employeurs avant de travailler. Des promesses de salaire de $200.00 et un chèque de $60.00 à la fin du contrat ne seront plus acceptés de ces gens qui ont comme tout le monde des défauts mais qui sont aussi des hommes.

Les employeurs, en les accusant de syndicalisme et en refusant les offres de la province qui contribueraient à créer une main-d'oeuvre agricole compétente et fiable, démontrent qu'il y a encore des préjugés, et que aujourd'hui comme hier, le serf doit courber la tête devant son suzerain.

Où en est l'enquête sur le transport et la manutention des grains?

Les enquêtes publiques sur le transport et la manutention des grains ont suivi leur cours et elles entreront bientôt dans leur phase finale.

Le commissaire du Manitoba, M. Jack Forbes, déclarait dernièrement que la commission dirigée par le Juge Hemmett Hall étudie présentement les milliers de documents qui ont été recueillis à date.

Pour les commissaires, il s'agit maintenant de considérer le transport des grains dans toute son implication nationale qui est comme on le sait, relié à la manutention et aussi aux intérêts des compagnies ou entreprises dans le commerce des grains. Bien que des mois ont passé, les données recueillies sont toujours valables. Que ce soit de l'utilisation d'une voie dans un certain secteur, de la topographie propre à une région, de la considération non seulement des intérêts des agriculteurs mais aussi du potentiel d'utilisation industriel, toutes les soumissions, qu'elles soient verbales ou écrites, doivent être considérées avant de présenter des recommandations au fédéral.

Des questions comme l'emploi des minitrains pour deservir certains tronçons de voie non rentables pour le réseau national, ou l'implication socio-économique de l'abandon d'un embranchement ferroviaire, il est indispensable que les commissaires puissent obtenir des intéressés de tous les secteurs, une libre formulation de leurs besoins et attentes.

A cet effet, des audiences régionales reprendront prochainement au Manitoba pour donner aux commissaires l'occasion de vérifier leurs jugements et aussi donner à tous les groupes et individus impliqués, une dernière occasion de faire entendre leur voix.

Le commissaire Forbes a donc annoncé que la commission siégerait durant le mois de juin aux endroits suivants: le 22 à Neepawa, le 23 à Somerset, le 24 à Stonewall, y demeurant le 25 si nécessaire.

C'est lors de ces dernières audiences que les chemins de fer pourront présenter leurs dernières offres dans des régions où la configuration du terrain par exemple, a une importance primordiale. Ce sera aussi l'occasion pour certains de présenter des alternatives là où la chose est possible.

Ce qui est important de se rappeler c'est que ces audiences sont le dernier recours public sur la question; il est donc essentiel que ceux qui ont quelque chose à dire, le disent pendant qu'il en est encore temps.

REÇU CETTE SEMAINE:	1976	1975
Animaux de boucherie:	3,750	3,100
Veaux:	325	350
Porcs:	9,250	9,050
Moutons et agneaux:	150	215
Animaux de boucherie exportés:	190	--
Porcs exportés:	215	--

Les animaux pour l'élevage et l'engraissement ont été répartis comme suit: 925 au Manitoba, 260 en Ontario, 50 en Alberta, 85 en Nouvelle-Ecosse et 85 à l'exportation:

LES CONTRATS À TERME À LA BOURSE DE CHICAGO:

Flancs de porcs en août 1976:	71$05	plus	0$15
Porcs sur pied en août 1976:	44$82	moins	0$30
Boeufs sur pied en août 1976:	45$30	plus	1$38

LA REVUE DES MARCHÉS À TORONTO

La demande pour les animaux de boucherie a été irrégulière. Les boeufs engraissés, très nombreux sur le marché, faisaient face à une faible demande et se vendaient un bon 50c moins cher du 100 livres. Les taures, peu nombreuses, se sont vendues rapidement et à prix stables. Les vaches pour l'abattage étaient nombreuses, elles ont pourtant été vendues plus cher en raison de l'intérêt des acheteurs américains. Les prix des taureaux montaient aussi de 1$ du 100 livres. Les veaux de boucherie ont été vendus à prix soutenus et même en hausse et les agneaux ont été vendus à des prix variant de stables à plus cher.

LES PRIX CLÔTURAIENT

Boeufs cat. A 1-2, 44$ à 45$50, ventes à 47$40; Taures cat. A 1-2, 41$ à 43$, ventes à 45$30; Vaches cat. D 1-2, 28$ à 30$, ventes à 31$25; Taureaux bons, 33$ à 35$, ventes à 35$70. Les prix des porcs variaient de 68$95 à 66$30.

À WINNIPEG CETTE SEMAINE

A l'exception des prix des vaches qui ont été soutenus et même légèrement en hausse, les prix des animaux de boucherie étaient à la baisse. Les prix des boeufs engraissés, stables à l'ouverture, se sont détériorés toute la semaine pour clôturer 2$50 moins cher que les prix maximum de la semaine précédente. Les prix des taures, stables à l'ouverture, clôturaient 50c à 1$ moins cher.

Les prix des vaches de classe supérieure regagnaient les pertes de la semaine précédente et clôturaient 50c plus cher; ceux de classes inférieures clôturaient à prix stables après avoir fluctué toute la semaine. La demande pour les taureaux était irrégulière et leurs prix clôturaient généralement 50c moins cher. Les veaux de boucherie et les veaux lourds de boucherie ont été vendus à des prix soutenus et même en hausse.

En raison des pressions sur ce marché, les bêtes d'élevage et d'engraissement étaient vendues jusqu'à 2$50 moins cher. Les agneaux de saison ont été vendus à prix très stables. Les prix des porcs variaient de 61$17 à 64$14, clôturant vendredi à 61$73.



LA BELLE NATURE...

Vingt-cinquième anniversaire de sacerdoce de Monseigneur Antoine Hacault





Photos prises à la célébration eucharistique qui a marqué, jeudi soir dernier, le vingt-cinquième anniversaire de sacerdoce de l'Archevêque de Saint-Boniface, Monseigneur Antoine Hacault.
PHOTOS MAURICE ASSELIN

FANNYSTELLE

(suite)

par le chant de **O Canada**, accompagné au piano par Mme Béatrice Piché. M. Léo Arnal, le maître de cérémonies, présenta les personnes qui donnèrent des discours qui furent goûtés de chacun.

Mme Lucien Guyot, présidente du **Club des Perles d'Or**, souhaita la bienvenue à toutes les personnes présentes et les remercia d'être venues en si grand nombre se joindre à nous pour cette grande occasion.

Suivirent M. Warner Jorgenson, M.L.A., Benoit Syrenne, conseiller de la Municipalité Grey, M. Marcel Marin et Mme Denise Bernardin de la S.F.M. qui nous ont bien aidés à organiser notre Club dans ses débuts. Mme Denise Bernardin avec toute sa finesse, nous félicita de tout le travail accompli depuis le jour où elle nous rencontrait pour la première fois.

M. Jorgenson eut l'honneur de "déclarer le local ouvert" en coupant le ruban tenu par les deux personnes les plus âgées: Mmes Berthe Dureault et Mabel Morisson.

M. l'abbé Rosaire Lambert bénit le local des Perles d'Or. De là nous retournions au gymnase où des tables si bien garnies par les dames de la paroisse nous attendaient pour un gouter succulent. Rév. Elvin Penner, ministre d'Elm Creek, récita une prère de bénédicité appropriée à la circonstance.

Nous avons passé un bel après-midi avec nos amis distingués. En partant, M. Jorgenson nous laissa en souvenir le drapeau canadien.

Nous remercions Mme Ernest Arnal, notre commissaire d'école, et M. Léo Ménard qui nous ont obtenu de la commission scolaire, une place au soubassement de l'école ainsi qu'à l'institutrice des grades élémentaires, Soeur Marie-Anna Ruest qui nous a cedé sa classe pour monter plus haut avec ses élèves.

Les Perles d'Or

Mme Agathe Murray, secrétaire

La Broquerie

Le dimanche 9 mai, à l'occasion de la fête des mères, nous avons eu une messe spéciale. Le but était d'avoir des mamans et des jeunes pour exécuter tout le programme et la messe. Ceci avait été planifié par les Guides et M. le curé.

Premièrement Mme Pauline Piché et quatre de ses enfants étaient les 5 servants de messe; Gérald Boily voulut bien toucher l'orgue. Soeur Céline Vermette, Soeur Anna Normandeau et Jean Normandeau accompagnaient les chants de leur guitare.

Les Guides ont chanté la messe sous l'habile direction de Mme Lucille Tétreault (Cheftaine des Kamsoks), Mme Valérie Allard et Mlle Angèle Lord firent les lectures. Après l'homélie, Mmes Jacinthe Mireault et Eugène Verrier, représentantes de toutes les mamans de notre paroisse, reçurent chacune un bouquet de fleurs (don des Chevaliers de Colomb) qu'elles déposèrent à l'autel de la sainte Vierge.

Les jeunes Lorraine Langlois et Roger Kirouac lurent chacun un texte et une poésie très appropriés à la circonstance pour les mamans: Mme Lina Decelles et Lucie Kirouac firent la procession des offrandes et Mmes Lucie Gauthier, Hélène Nadeau, Marg. Fournier et Eveline Boily firent la quête. Avant et après la messe, les Guides ont vendu des oeillets. Le tout a été un vrai succès apprécié de tous surtout des mères qui furent très touchées de ce beau geste, et désirent remercier très sincèrement M. le Curé, les Guides et les Cheftaines ainsi que tous ceux et celles qui ont contribué à faire de ce jour une fête inoubliable.

NOS MALADES

Nous souhaitons un prompt rétablissement à tous nos chers malades, surtout à Mlle Joséphine Choiselat, hospitalisée à Saint-Boniface.

Powerview

Le 14 mai, à l'hôpital de Pine Falls, est décédée Mme Frédéric Carrière, née Célina Charette, âgée de 89 ans.

Les prières furent récitées lundi soir, en l'église Notre-Dame-du-Laus, Powerview. La célébration des funérailles a été faite par M. le curé Jean-Paul Gagné, le mardi 18 mai. L'inhumation se fit au cimetière de Saint-Georges. Les porteurs étaient six petits-fils: Raymond et Albert Bowman, Paul et Albert Lamoureux, Robert Wilcott et Arthur Brown.

Mme Carrière laisse dans le deuil trois fils et quatre filles: Willie de Great Falls, Fred de Saint-Georges et Victor de Powerview; Eva (Mme Donald Brown) de Eriksdale, Edna (Mme William Lamoureux) de Powerview; Marie (Mme Russell Bowman) de Saint-Georges et Aimée (Mme Ephrem Vincent) de Great Falls; 33 petits-enfants, 64 arrière-petits-enfants et un arrière-arrière-petit enfant. Elle fut précédée dans la tombe par un fils, Albert, en 1935, son premier mari, Elie Wilcott, en 1938, un fils, André, en 1955, et deux fils, Arthur et Paul en 1973. Le salon funéraire Russell, de Beauséjour, était en charge des arrangements funéraires.

...

Subitement le 15 mai, à sa résidence à Saint-Vital, est décédé à l'âge de 62 ans, Lucien (Jim) Desilets, de Salomé Carrière. Les prières furent récitées mardi soir en l'église Notre-Dame - du - Laus. Aux funérailles, M. l'abbé Jean-Paul Gagné, curé, fut le célébrant, accompagné comme co-célébrants des abbés Odilon Larochelle et Gérard Morissette. Les Chevaliers de Colomb de la région no 4244 ont témoigné de leurs sentiments par une prière collective. Les porteurs honoraires furent: Dave Hutchinson, Bill Jackson, Stanley Lazaruk, Frank Thibodeau, Jean Coulombe et Bert Berthelette; les porteurs actifs étaient Ronald et Scott Desilets, Paul Carrière, Kelly Huhn, Don Smorang et Derk Cuperus.

Outre son épouse, M. De

Outre son épouse, M. Desilets laisse dans le deuil un fils, Jérôme de Powerview; trois filles: Claire (Mme Richard Arnal) de Fannystelle, Danielle (Mme Bob Collez) de Pine Falls et Laurette de Winnipeg, ainsi qu'un frère, Paul de Saint-Boniface; 4 soeurs: Germaine (Mme Simon Carrière). Jeanne (Mme Harry Eyers) de Vancouver, Alma (Mme Ed. Hébert) de Pine Falls, Annette (Mme John Aitkens) d'Ottawa et sa belle-mère, Mme Armand Desilets et 7 petits-enfants. Le Salon funéraire Russell de Beauséjour était en charge des arrangements funéraires.

Aux familles éprouvées nos sympathies les plus sincères.

E. D.

"Quand une lecture nous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger l'ouvrage; il est bon, et fait de main d'ouvrier."

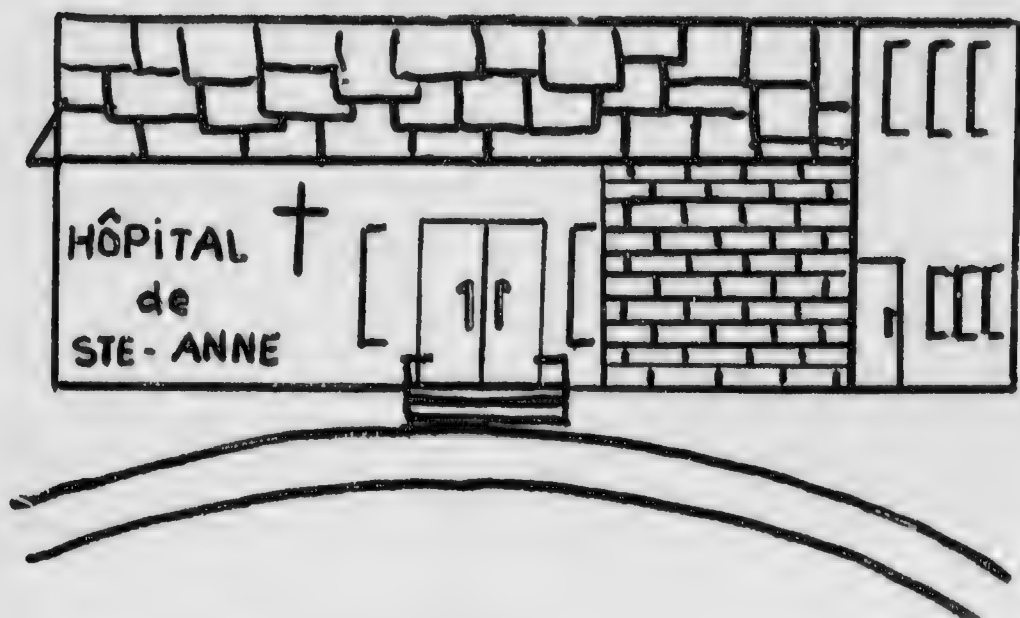
La Bruyère

La Page de Bicolo ...

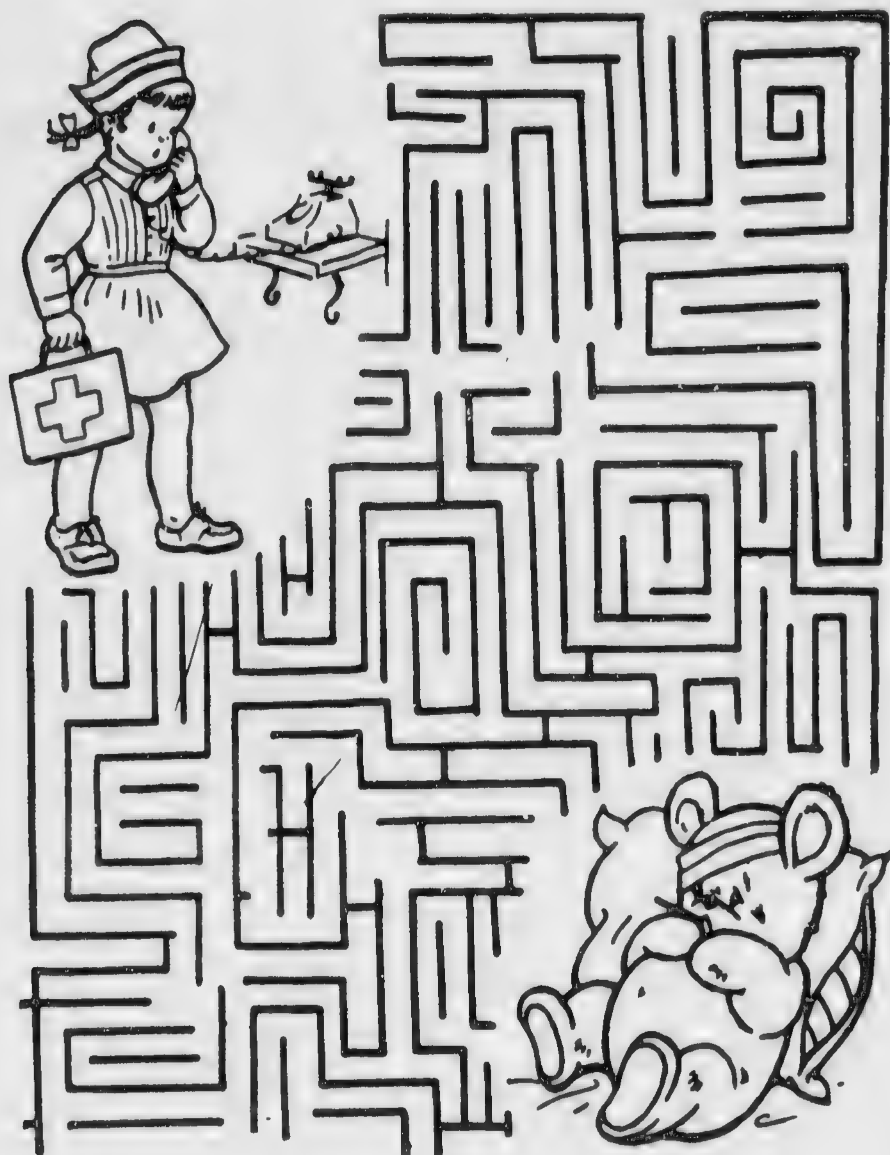
Allô les amis !
Avec l'aide de Papa, fabrique un cerf-volant et allons s'amuser dans le vent chaud du printemps.
Bicolo



N'oublie pas le concours paru le 20 mai...
Vite le concours se termine le 10 juin.



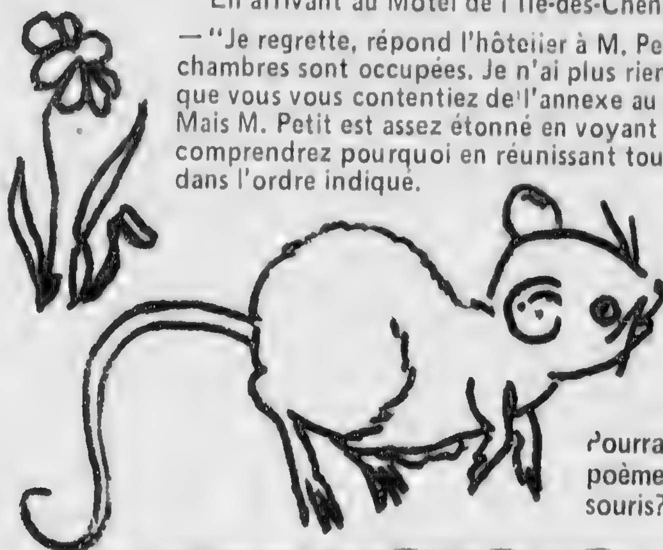
"Allô... Bébé Ourson est malade ? J'y vais tout de suite."
Peux-tu guider la petite infirmière jusqu'à Bébé Ourson?





En arrivant au Motel de l'Ile-des-Chênes...

— "Je regrette, répond l'hôtelier à M. Petit, mais toutes les chambres sont occupées. Je n'ai plus rien de libre. A moins que vous vous contentiez de l'annexe au fond du jardin..." Mais M. Petit est assez étonné en voyant l'annexe! Vous comprendrez pourquoi en réunissant tous les points du dessin dans l'ordre indiqué.



Pourrais-tu m'écrire un petit poème sur une jolie petite souris?

CASSE-TÊTE pas facile...

Fais-toi aider par ton papa et tu y arriveras.

(RÉPONSE SEMAINE PROCHAINE)

Ce jeu est difficile. Cependant vous pouvez trouver la solution, car tous les éléments nécessaires vous sont donnés pour cela. Réfléchissez bien et comparez bien toutes les phrases et vous vous en tirerez.

- Il y a cinq maisons
- Pierre vit dans la maison rouge
- Jean vit dans la première maison
- On mange des oeufs dans la maison jaune
- Jean habite à côté de la maison bleue
- On boit du lait dans la maison du milieu
- Kito boit du lait
- Karl mange du jambon
- La maison verte est tout de suite à droite de la maison blanche
- On mange des oeufs à côté de la maison où se trouve un cheval
- Celui qui mange des gâteaux possède un chat
- Celui qui mange du saucisson boit du jus d'orange
- Celui qui mange du poisson habite à côté de la maison où se trouve un renard
- On boit du café dans la maison verte
- Le chien appartient à José

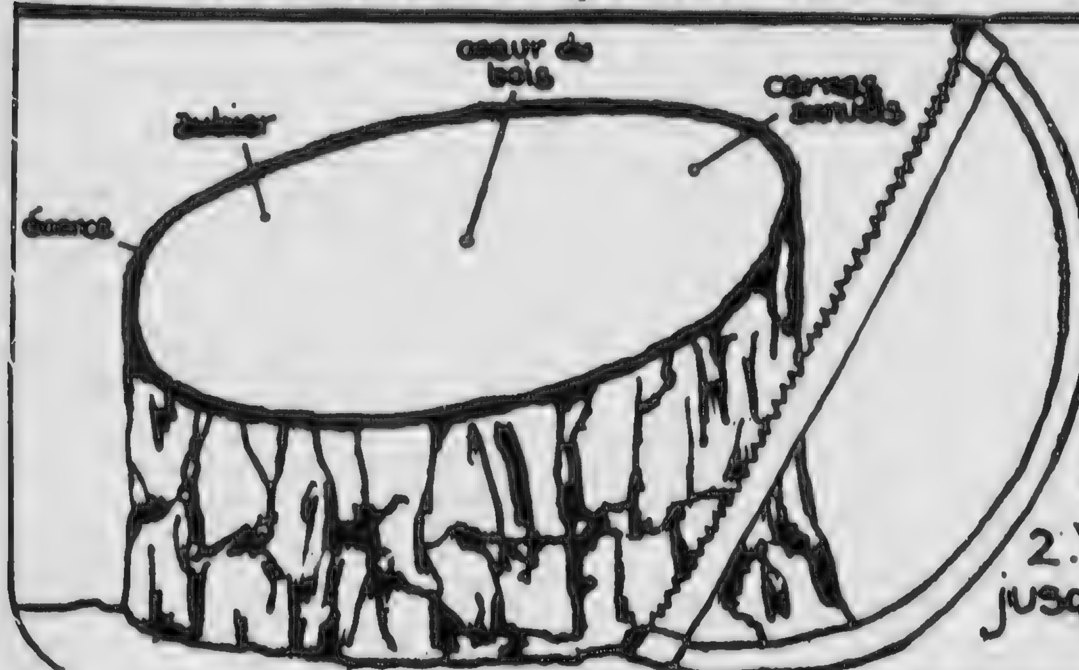
Il faut dire maintenant:

- Qui boit de l'eau?
- A qui appartient le zèbre?

Il n'y a évidemment qu'une seule personne, mangeant et buvant une seule chose, et un seul animal par maison.

Je vous conseille de placer vos maisons en ligne avec un petit tableau pour vous en tirer plus facilement.

Dans la région de Woodridge, Saint-Labre et Sprague, il y a des millions d'arbres et les bûcherons en coupent continuellement pour construire nos maisons. Sais-tu comment déterminer l'âge d'un arbre? Lis bien ceci.



Chaque année de la vie d'un arbre imprime à son corps la marque indélébile d'un cercle clair suivi d'un cercle sombre. On appelle ces couches de bois les <u>cernes annuels.</u> En comptant les couches on peut déterminer l'âge d'un arbre.

1. Calcule l'âge de cet arbre.
2. Vrai ou faux? Un arbre peut vivre jusqu'à 4,000 ans parfois.

M. Freynet de la boulangerie de Sainte-Anne vient de faire un beau gâteau... mais il te pose un petit problème...



POURRAIS-TU LE DÉCOUPER EN 8 MORCEAUX MAIS EN <u>3</u> COUPS DE COUTEAU ET SANS LE BOUGER?

As-tu vu les bébés oiseaux?
Colore-les bien beaux.



BICOLO SALUE SES NOUVEAUX MEMBRES

— Allez-vous souper quelque part ce soir? demande l'Ecossais à son amie.
— Non, répond-elle toute joyeuse.
— Eh bien! vous allez avoir drôlement faim demain matin.

3455 Carmelle Gosselin, Saint-Adolphe, Man.
3456 Gilbert Lafantaisie, Saint-Boniface
3457 Deanna Schuerbeke, Saint-Adolphe, Man.
3458 Victor Gervais, Saint-Eustache, Man.
3459 Corinne Vanderwater, Saint-Eustache, Man.
3460 Daniel Pelletier, Saint-Adolphe, Man.
3461 Elaine Giasson, Saint-Boniface, Man.
3462 Dianne Bilodeau, Sainte-Agathe, Man.
3463 Sylviane Rave, Saint-Boniface, Man.
3464 Carol Stewart, Saint-Pierre, Man.
3465 Yvette Chartier, Aubigny, Man.
3466 Michel Ménard, Fannystelle, Man.
3467 Irène Moquin, Marchand, Man.
3468 Richard Manaigre, Ignace, Ont.
3469 André Savard, Saint-Boniface, Man.

MEMBRE GAGNANT
No 579 — Pierre Turenne, 11 ans
rue Des Meurons
Saint-Boniface, Man.

ATTENTION... ATTENTION! ! !

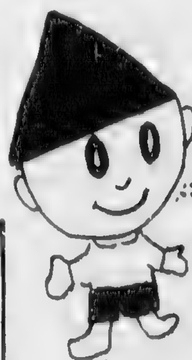
Si tu n'es pas encore membre de mon Club... tu peux le devenir aujourd'hui. Tu n'as qu'à découper le coupon au bas de cette page.

A chaque semaine, un gagnant est choisi parmi les membres.

RÉPONSE
Le gâteau.



RÉPONSE
4 COUPS EN CROIX
ET 1 CIRCULAIRE.



Pour recevoir ta carte de membre
remplis ce coupon

Club de Bicolo
C. P. 262
St-Pierre, Manitoba
R0A 1V0

Nom: ____________________

Adresse: ____________________
____

Code postal: ____________________

Ville: ____________________

Age: ________ Grade: ________

Participation du Fédéral à l'Éducation

par J. Hugh Faulkner
Secrétaire d'Etat

Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, chaque province canadienne est responsable de l'établissement et de l'administration de son propre système d'enseignement.

Le Canada n'a jamais eu de ministère fédéral de l'éducation, et ce, bien que le gouvernement fédéral soit responsable, par l'intermédiaire de plusieurs de ses ministères, de l'éducation dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et de celle de certains groupes — Indiens, Inuits, enfants des membres des Forces armées affectés à des bases militaires, au Canada et à l'étranger, et prisonniers dans les pénitenciers fédéraux. De plus, le gouvernement fédéral assume entièrement les frais des trois collèges militaires canadiens.

Le coût de l'enseignement public, à l'élémentaire et au secondaire, est couvert principalement par les subventions provinciales aux commissions scolaires locales et par les taxes foncières municipales. Depuis la fin des années soixante, le gouvernement accorde une aide financière directe à l'enseignement postsecondaire principalement sous forme de subventions aux gouvernements provinciaux pour les dépenses courantes et pour des immobilisations.

Statistique Canada estime que pour 1975-76, les sources directes de financement de l'enseignement régulier (environ 12.2 milliards de dollars au total) se répartissent comme suit: 64 p. cent ont été fournis par les gouvernements provinciaux, 18 p. cent par les autorités municipales, 10 p. cent par le gouvernement fédéral et 8 p. cent par le secteur non gouvernemental. A remarquer que la part fédérale grimpe à 22 p. cent lorsqu'on ajoute les contributions du gouvernement canadien aux provinces pour aider à financer l'enseignement postsecondaire et les programmes de bilinguisme en éducation.

Alors qu'il ne fait à peu près aucun doute que le terme "éducation", tel qu'il est employé dans l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, doit être pris dans son sens le plus large, et que par conséquent les gouvernements provinciaux ont, de par la Constitution, la responsabilité de fournir des services généraux en matière d'éducation, il est toutefois devenu clair que beaucoup d'aspects de l'éducation concernent directement le gouvernement fédéral en raison de leur intérêt national; on pourrait citer par exemple, la création du Conseil national de recherches (1916), la Loi d'enseignement technique (1919), la Loi sur la réadaptation des anciens combattants (1945), des dispositions pour des subventions aux universités suivant le nombre d'habitants (1951), la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle (1960), le Plan de prêts aux étudiants canadiens (1964), la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (1967), la Loi sur la formation professionnelle des adultes (1967), et le Programme de bilinguisme dans l'enseignement (1970).

A l'heure actuelle, l'aide financière accordée aux provinces par le gouvernement fédéral est surtout dirigée vers le secteur postsecondaire et le bilinguisme en éducation.

(Suite, page 21)

Notre langue

Il est une admirable page de Paul Valéry où se trouvent racontées les étapes et le conditionnement de l'eau. Elle est intitulée: Louanges de l'eau. En voici un bref extrait. "Dans ces étranges aventures, que de choses l'Eau a connues!... Mais sa manière de connaître est singulière. Sa substance fait mémoire: elle prend et s'assimile quelque trace de tout ce qu'elle a frôlé, baigné, roulé: du calcaire qu'elle a creusé, des gîtes qu'elle a lavés, des sables riches qui l'ont filtrée. Qu'elle jaillisse au jour, elle est toute chargée des puissances primitives des roches traversées... Elle surgit enfin, imprégnée des trésors de sa course, offerte aux besoins de la Vie" (Paul Valéry, *Oeuvres*, éd. Pléiade, 1957, T.I., p. 203)

Il en est ainsi d'une langue. Elle est mémoire en sa substance. Elle est dès lors offerte aux besoins vitaux d'une collectivité.

Dans son cheminement l'eau s'imprègne de tout ce qu'elle rencontre. D'une part il lui arrive de se délester d'éléments négatifs et de se purifier dans sa course à travers des stratifications appropriées. D'autre part, en bien des circonstances, elle réclame le concours de l'art qui achève son élan vers la vie.

Ainsi en est-il d'une langue comme la nôtre. Sa valeur provient tout autant de ses cheminements à travers notre histoire et des conditions présentes de notre vie collective que de notre art pour la transmettre aux jeunes par différentes voies, dont celle de l'enseignement. C'est dire l'ampleur du problème qui s'impose à notre attention. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'enseignement, mais plus globalement d'un régime de vie collective dont il nous faut assurer les meilleures conditions.

Notre langue, sans doute, se corrigera d'elle-même comme toute langue. Il nous importe cependant d'y apporter un complément d'art qui embrasse deux domaines tout aussi importants l'un que l'autre: celui de l'enseignement de la langue et celui de l'organisation de notre vie collective.

(Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française)

"Je gagne ma vie, je suis amoureux, et j'attends la Révolution. Je suis heureux." (Jules Vallès, dans "Le Bachelier")

Horoscope

Capricorne *du 22 déc. au 20 janv*

Essayez de voir clair dans vos sentiments. Il semble que vous aurez tendance à idéaliser la personne que vous aimez et que vous subirez trop l'attrait de l'imprévu et de la nouveauté. Un conflit opposera certains de vos amis.

Verseau *du 21 janv. au 19 fév.*

La vanité pourrait vous causer de cuisantes deceptions. Soyez plus pondéré, exposez vos idées avec simplicité et clarté. Vous aurez du succès sur le plan social ou amical qui vous fera retrouver votre confiance en vous-même.

Poisson *du 20 fév. au 20 mars*

Votre esprit sera absorbé par des regrets qui vous empecheront de profiter pleinement du moment présent. La personne qui vous aime sera remplie de bonne volonté et fera son possible pour créer un climat d'affection sincère.

Bélier *du 21 mars au 20 avril*

Vous aurez tendance à vous montrer rétif aux contrariétés, aux contraintes et vous serez peu disposé à accepter une domination quelconque. Si vous vous sentez un peu seul, ne broyez pas de noir, sortez, distrayez-vous.

Taureau *du 21 avril au 20 mai*

Vous serez taciturne et soupçonneux; cela créera une ambiance peu propice aux épanchements amoureux; faites-vous violence, voyez la vie en rose et essayez de comprendre l'être qui a pour vous un profond attachement.

Gemeaux *du 21 mai au 21 juin*

Le soupcon et les dissimulations alourdiront singulièrement l'ambaince sentimentale. Votre sens pratique vous fera défaut mais vous saurez par votre tendresse ramener l'être aimé à un jugement plus sain de la situation amoureuse.

Cancer *du 22 juin au 22 juillet*

Des questions familiales vous préoccuperont et nuiront à votre bonne humeur. Les aspects planétaires seront propices aux réconciliations et au resserrement des liens affectifs. Les amis risquent d'être encombrants.

Lion *du 23 juillet au 23 août*

Sentiments sincères et particulièrement ardents. Si la personne aimée se trouve loin de vous, vous aurez de la chance car la séparation attisera passion et amour. Vous vous apprécierez mieux l'un l'autre.

Vierge *du 24 août au 22 sept.*

Exubérance tapageuse, vous voudrez vous faire valoir à tout prix et vous serez porté à faire passer les plaisirs et les distractions avant toute autre chose; heureusement que l'être aimé vous rendra à la réalité.

Balance *du 23 sept. au 23 oct.*

Vie sentimentale calme, paisible, nuancée, mais quelques malentendus sont à craindre bien qu'ils seront passagers. Rappelez-vous qu'il y a de redoutables mensonges silencieux agissez donc avec franchise.

Scorpion *du 24 oct. au 22 nov.*

Vous serez heureux parce que vous parviendrez à gagner ou à conserver le coeur d'une personne qui vous plait beaucoup. Vous vous comprendrez à demi-mot. Il y a aussi plusieurs joies sur le plan amical.

Sagittaire *du 23 nov. au 21 déc.*

Des joies sur le plan du coeur et vous risquez d'être bavard: il faudrait apprendre à écouter, à être attentif. Il semble que des événements renforceront quelque peu votre instabilité. Il y aura du mouvement.

S.O.P

Participation du Fédéral

(suite)

Aux termes de la Partie II de la Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, les paiements versés aux gouvernements provinciaux comprennent tout le secteur de l'enseignement postsecondaire au-dessus du niveau d'immatriculation "junior".

La Loi de 1967 qui a été en vigueur à compter de l'exercice financier 1967-68 jusqu'à celui de 1971-72, prévoyait le transfert par le gouvernement fédéral de ressources fiscales pour aider les provinces à subvenir aux frais croissants de l'enseignement postsecondaire. Selon la Loi, une province pouvait toucher, en 1967-68, un montant égal au plus élevé des deux suivants: le produit obtenu en multipliant $15 par le chiffre de sa population, ou 50 p. cent des dépenses de fonctionnement autorisées pour l'enseignement postsecondaire et engagées sur son territoire. La Loi prévoyait également que, de 1968-69 à 1971-72 inclusivement, chaque province qui avait d'abord reçu des paiements en fonction du nombre d'habitants (c'est-à-dire Terre-Neuve, l'Ile-du-Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick) devait jouir d'une augmentation annuelle du transfert de base (soit celui de 1967-68) proportionnelle au taux national d'accroissement des frais de fonctionnement autorisés pour l'enseignement postsecondaire, jusqu'à ce que l'application de la formule des 50 p. cent devienne plus avantageuse. Toute province qui recevait des paiements suivant la formule des 50 p. cent ne pourrait changer pour l'autre formule. A l'origine, le transfert des ressources fiscales était composé au total de trois éléments:

(i) les abattements fiscaux de 4 p. cent de l'impôt sur le revenu des particuliers et 1 p. cent de l'impôt sur le revenu des sociétés;

(ii) la partie des paiements de péréquation du revenu général se rapportant aux abattements fiscaux spéciaux relatifs aux programmes d'enseignement postsecondaire; et

(iii) un paiement de rajustement.

Ainsi, le total des éléments (i), (ii), et (iii) constituait le montant auquel une province avait droit selon la formule des 50 p. cent ou celle basée sur le chiffre de la population. Il faut remarquer que l'élément (ii) s'appliquait seulement dans le cas où les provinces touchaient des montants en vertu de la formule de paiements de péréquation du revenu général autorisée dans la Partie I de la Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les paiements de rajustement sont affectués par le Secrétariat d'Etat,

En 1972, le programme a été prolongé jusqu'en 1973-74. La nouvelle loi prévoyait quelques changements dans le calcul de l'abattement fiscal, mais conservait la formule des 50 p. cent et celle basée sur le nombre d'habitants; elle fixait à 15 p. cent le taux maximum d'augmentation annuel de la contribution fédérale totale. A la fin de 1973, le programme a été prolongé pour trois autres années, soit jusqu'en 1976-77.

En 1967-68, le montant versé aux provinces, aux termes du nouveau programme d'arrangements fiscaux, s'élevait à 421.5 millions de dollars. En 1975-76, le total des paiements a été évalué à plus de 1.5 milliard de dollars. Ce programme d'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire a de toute évidence permis aux provinces de consacrer plus de fonds à ce secteur de l'éducation.

Il est permis de conclure que, après dix années de mise en oeuvre, ce programme d'aide a servi de développement des collèges et universités, l'intérêt des provinces et celui du Canada tout entier.■

LA LIGUE POUR LA VIE

vous convie à une

VIGILE...

Tous ceux qui sont contre l'avortement sont convoqués en face de l'Hôpital Victoria, à Fort Garry, dimanche le 29 mai 1976, à deux heures de l'après-midi pour une "vigile silencieuse" pour marquer l'anniversaire de la pétition contre l'avortement qui a été présentée au gouvernement d'Ottawa il y a un an et qui a été ignorée.

Venez en grand nombre à cette marche silencieuse à laquelle les mères, les grand-mères, les jeunes enfants, les adolescents, les membres des groupes, des professions participeront.

RENSEIGNEMENTS :
La Ligue pour la Vie
5-288, rue Marion
Saint-Boniface

Heures de bureau: de 10h a.m. à 3h p.m.
Téléphone: 233-8047

ANNONCE PAYÉE

LA LIBERTÉ

offre un service de haute qualité de composition typographique française et anglaise pour l'impression par le procédé "offset".

LA LIBERTÉ

offre aussi un service de traduction de textes, français et anglais.

LA LIBERTÉ

CONSULTEZ LE SERVICE DES TRAVAUX COMMERCIAUX DE

LA LIBERTÉ

●

Au téléphone: 247-4824

Assurances générales et Vie

EUGÈNE LABELLE

Saint-Pierre, Manitoba **Téléphone: 433-7758**

On demande

ON VOUS DEMANDE

Etes-vous en semi-retraite?
Etes-vous marié?
Cherchez-vous à augmenter vos revenus?

Si oui, et si vous avez une voiture, appelez-nous à: 1-326-9889

ELECTROLUX CANADA LTD.
Steinbach, Manitoba

INTÉRESSANT!

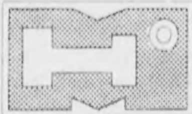
LA LIBERTÉ

demande

DES VENDEURS ET DES VENDEUSES D'ANNONCES COMMERCIALES

Rémunération: Pourcentage

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au Directeur:
LA LIBERTÉ
247-4823



MANITOBA HEALTH ORGANIZATIONS INC.

NOTRE-DAME-DE-LOURDES **DIRECTRICE DU NURSING**

Un foyer de 68 lits avec soins personnels et un hôpital de 11 lits avec soins intensifs, situé dans une agréable communauté du Sud du Manitoba, à 68 milles de Winnipeg, requiert une R.N. d'expérience comme directrice du nursing. Les candidates idéales sont celles qui sont bilingues, possèdent une formation dans le domaine de la surveillance et plusieurs années d'expérience. La personne choisie sera celle qui aura aussi des aptitudes à communiquer et à travailler avec des groupes et organisations communautaires pour l'amélioration des services de santé.

Salaire selon les qualifications et l'expérience, entre $14,000 et $17,500 par année.

Les candidatures doivent être adressées à:

Recruitment Services
Manitoba Health Organizations Inc.
377 Colony Street
Winnipeg, Manitoba
R3B 2P5

ON DEMANDE

Professeur de Langue, Arts, niveaux 7e et 8e à l'école Précieux-Sang pour septembre 1976.
Candidat bilingue de préférence.
S.V.P. écrire au:
Surintendant des écoles
Commission Scolaire Norwood no 8
200, chemin Sainte-Marie
Winnipeg, Man. R2H 1H9

DIVISION SCOLAIRE DE LA MONTAGNE

Demande des professeurs pour les postes suivants:

Saint-Claude:
Grade 6, incluant culture physique, 1 à 4
Classe spéciale: langue, arts et autres, 7 et 8

Notre-Dame:
Elémentaire: professeur-ressource

Ecole Richard, Somerset:
Directeur - Maternelle à la 6e - doit enseigner à mi-temps
Grades 4 et 5 combinés

Institut Collégial, Somerset:
Directeur - grades 7 à 12
260 élèves
14 professeurs
Langue, arts et français
Cours commercial
Culture physique et autres cours

Veuillez adresser votre candidature, incluant deux noms de personnes comme références, à:

M. Henri Bouvier
Directeur général
Division scolaire de La Montagne
C.P. 160
Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
Tél. : (1)248-2228

47684 - **Commis aux commandes.** Salaire $3.00 de l'heure et plus. Expérience de préférence. Dactylo, 30 mots à la minute.

47764 - **Commis à l'expédition.** Salaire $3.75 à $4.25 de l'heure. On demande de l'expérience dans un chantier et une connaissance des chariots-élévateurs.

47980 - **Professeurs de français.** Salaire de $11,000 à $20,000 par année. Il s'agit d'enseigner le français aux élèves de l'école primaire. On exige une très bonne connaissance des deux langues officielles.

48039 - **Personnes de ménage.** Salaire $3.39 à $3.69 de l'heure. Travail de nuit. Expérience non requise.

48041 - **Aide-infirmière.** Salaire $3.46 de l'heure. Emploi à mi-temps. Expérience de préférence.

Pour tout renseignement au sujet des postes mentionnés et d'autres, veuillez composer: 985-2669.



Centre de Main-d'oeuvre du Canada **Canada Manpower Centre**

283, avenue Taché

ANNONCES CLASSÉES

tél.: 247-4823

Annonces encadrées :
* $2.80 le pouce-colonne
($2.52 si répétées à l'année)
* Heure de tombée: vendredi midi

Annonces régulières
* 7c le mot – minimum $2.50
(6c le mot – minimum $2.00 – si répétées)
* Heure de tombée : lundi midi

Assureurs

Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris – Téléphone: 943-5408 – Winnipeg 2

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél. : 233-4051
CIS Pour tout service d'assurances AUTOPAC
FEU VIE MALADIE

233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions – Bateaux – Tours – Trains

Avocats-Notaires

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
AVOCATS & NOTAIRES
201 – 185, Provencher
Winnipeg, Manitoba
R2H 0G4 233-1426

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BETOURNAY
R. GUAY
L. DUVAL
D. LABOSSIERE
500 CHILDS BUILDING
211, AVENUE PORTAGE
WINNIPEG
R3B 2A2
942-5263

LAURENT J. ROY
Avocat et Notaire
500-232 avenue Portage
956-1060

LESLIE A. NEPON, B. Sc., LL. B.
Avocat et Avoué
Cinquième étage, bureau 502 - 259, avenue du Portage
Téléphone (204) 942-6907 – Résidence: 452-3145

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau: tél.: 942-3924

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

Chiropracticiens

Rendez-vous Tél.: 233-3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE PROVENCHER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G3
CHIROPRACTICIENS:
Gilbert-E. Bohémier, D.C.
Wayne A.G. Longstaffe, B.S., D.C.
Pia Longstaffe, D.C.

Comptables

FOREST, GUENETTE & CIE
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone : 233-8593

Divers

INSTRUCTION - VENTE - SERVICE - LOCATION
Major & Minor MUSICAL SUPPLIES
354, rue Marion, Saint-Boniface – Tél.: 233-7232
WAYNE NEVILLE, Propriétaire
Les plus grands fournisseurs de musique populaire dans la ville

SYL'S
CARPENTRY & REMODELLING SERVICE
Vendons et posons les matériaux Armstrong pour planchers — Salles de récréation — Tuiles.
Estimations grauites, ou demandez au téléphone:
247-9006 OU 256-6752
Sylvio Lachance, propriétaire

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TÉLÉPHONE: 247-3319

GUERTIN IMPLEMENT LTD.
Lot 149, chemin du Périmètre
(près de la Route 59)
Case postale 58, St-Vital 8, Man.
VENTE JOHN DEERE, PIÈCES ET SERVICE
Tél.: 256-4321

LOUER VOTRE PROCHAINE T.V.
de AURÈLE DUPUIS
233-1863 ou 233-6008
Ouvert six jours par semaine
Carmen Moxley Rentals Ltd.

MENUISERIE
Salles de récréation, armoires, etc.
RAYMOND MIRON
256-9742

Ferblantiers



LAFRENIERE Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone : 247-2356

Air conditionné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340

Garagistes



(Division de l'automobile)
Réparations — Service complet
557, rue Marion, Téléphone: 233-7242

HUB SERVICE
alignement des roues,
réparations, réglage,
freins, pneus, essence et huile
760, rue St-Joseph, 247-4533
Gérard Privé, propriétaire



Service complet. Travail garanti.
MARION ESSO SERVICE
Téléphone : 247-3089
250, rue Marion, angle Traverse, Saint-Boniface

Optométristes

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
NOUVEAU LOCAL
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél. : 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

EXAMEN DE LA VUE
JAMES SHAEN LTD.
M.N. Lecker, optométriste
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C 0B6
Tél.: 943-6628

Dr. R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ-DE-CHAUSSEE
Tél.: 233-3889
R2H 0G2

Plombiers

LOU'S PLUMBING & HEATING
Plomberie et chauffage
Résidences et commerces
Rénovation et réparation
Nettoyage de tuyaux
Louis Toupin, propriétaire
328, Youville, Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-1708

BOULET
Plumbing and Heating Co. Ltd.
Plomberie et chauffage – installation du chauffage au gaz – On offre un bon service de rénovation et de modification.
Fernand Boulet – Propriétaire Téléphone : 247-6364

Balcaen J.-M. & Sons Ltd.
Plomberie, Chauffage et Tôlerie
Service prompt et efficace offert aux entrepreneurs ou aux individus
Homme de service en plomberie et chauffage de langue française
1392, route Pembina Téléphone: 475-1506

Transports



Téléphone: 233-7242
Nos véhicules sont reliés au centre par radio pour vous offrir un service rapide et sûr.

PIERRE J. BEAUDRY, Prop.
PUTT'S TRANSFER
85 DES MEURONS
St-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

Service général de déménagement, messageries, etc.

Rolly's Transfer CO. LTD.
Gérant :
Rolly Painchaud Tél. : 256-5869

Transmission automatique



620, chemin Pembina
453-9245
GRAND SPÉCIAL
pour marquer l'ouverture

RÉSERVEZ LES 25, 26, 27 JUIN
(vendredi, samedi, et dimanche)
pour
La SAINT-JEAN-BAPTISTE
Fête des Franco-Manitobains
à
La Broquerie, Manitoba

— Concours de Mademoiselle Manitoba Français
— Défilé de chars allégoriques
— Soirée populaire en plein air
— Tournoi de balle
— Kiosque de services "licenciés"

À vendre

VOITURE RENAULT 12 TL
1973 — (30,000 milles) $2,000.
Très bon état

Lit (2 pers.) - Sommier et matelas	$45.
Lit (1 pers.) - Sommier et matelas	$25.
Sommier de lit (1 pers.)	$20.
humidificateur (gr. modèle)	$15.
poste TV - (Fleetwood) noir et blanc	$70.
fer à repasser	$ 7.
patins à glace (enfant - taille 11. 12)	$ 5.
manteau - dame - (demi-saison) taille Moy.	$10.
robe brodée - de Perse - taille Moy.	$40.

DERÉGNAUCOURT
TÉL. 247.31.02 (après 5 p.m.)

Rue Masson - Triplex, 4 pièces, 2 chambres à coucher au 1er et 2e étages et 3 pièces au sous-sol. Lot: environ 35 x 110. Stationnement pour 3 voitures. Revenu: $410.00 par mois. Devrait-être augmenté. Prix demandé: $38,500. Composer: 256-8150.
4-309-JNO

Magasin général, 30 milles de la ville. Chiffre d'affaires annuel: $121,000. Maison de 3 chambres à coucher et garage chauffé attenants. Prix demandé: $95,000. Comptant requis: $5,000. Balance: $900.00 par mois à 10% d'intérêt. En plus, marchandise et appareils fixes "fixtures". Pour plus d'information composer: 256-8150.
4-313-JNO

Personnel

GARDIENNE D'ENFANTS - Nous avons besoin d'une personne fiable pour garder les enfants et prendre soin de la maison. Bon salaire. On préfère une personne avec permis de conduire. Composer 247-8957 ou 253-2102 après 5 heures.
8-350-8 C

Appartement de 3 pièces. Libre le 1er juin. Composer 233-2334 après 5 heures.
7-344-8 C

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer: 247-8660 le jour; 247-7830 le soir. 197, rue Kitson.
2-289-JNO

Veuf de 65 ans, 5'10", 168 livres, désire rencontrer dame de 55 à 65 ans. But: mariage. S'adresser à: Boîte 348, La Liberte, C.P. 96, Saint-Boniface, Manitoba.
7-348-8 C

À louer

Unités de logements de 2 et 3 chambres à coucher à louer dès août. Renseignez-vous au Village Canadien Coop Ltée, angle des rues Vista et St. Mary's - Tél.: 253-4539 (Claude Gagné).
38-182-JNO

DECORATIONS DE MARIAGE comprenant fleurs de tous genres et de toutes couleurs pour dessus de voiture. Venez à ma résidence, s'il vous plaît, pour y voir l'étalage, et commandez tôt pour meilleur résul tat. Nous nous rendons chez vous pour décorer, peu importe le nombre de voitures. Veuillez composer 433-7798 (St-Pierre) ou voyez Nick Ikachyk, C.P. 77.
5-329-8 C

Logis de 1 chambre à coucher MEUBLE dans région du Parc Windsor. Utilités, stationnement et facilités de lavage compris dans loyer. $150.00 par mois. Appelez John au 334-2873 de 9h a.m. à 10h p.m.
2-296-JNO

Logis de 2 pièces meublé. Pour dame. S'adresser à: 457, rue Jeanne d'Arc, St-Boniface.
6-337-JNO

Rue Dumoulin. Logis de 3 pièces. Poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse et stationnement. Entrée privée. Pour personnes tranquilles. Libre: 1er juillet. Composer 233-4281 après 5 heures.
8-349-JNO

Avis

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU OLIVIER SAINT-MARTIN, du bureau de poste de Richer, au Manitoba, cultivateur à sa retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201-185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba R2H 0G4 le ou avant le 1er juillet, A.D. 1976.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 18e jour du mois de mai, A.D. 1976.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEUE EUGÉNIE-MARIE GAGNON, du village de Saint-Pierre, au Manitoba, épouse de feu Lucien Gagnon, du village de Saint-Adolphe, au Manitoba, fermier, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 1er juillet, A.D. 1976.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 19e jour de mai, A.D. 1976. MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEUE FORMOSA MÉNARD, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, Epouse d'Avila Ménard, du même endroit, Fermier à sa retraite, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 21e jour de juin, A.D. 1976.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 19e jour de mai, A.D. 1976. MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession.



ST-BONIFACE $25,900
Maison de 2 chambres à coucher avec hypothèque CMHC à 8½%.

RUE KITSON
Grande maison de famille ou de revenu. 3 salles de bains. En très bon état. Près Précieux-Sang.

RUE DESAUTELS $27,900
Maison de 1½ étage sur beau lot. Soubassement complet. 4 chambres à coucher. Tapis mur à mur dans salon et chambres à coucher. Réfrigérateur, poêle, laveuse et sécheuse compris.

ST-BONIFACE $21,500
Maison de 7 pièces, 2 salles de bains. Peut servir pour famille ou revenu.

GIMLI
Beau grand lot avec beaux arbres donnant sur plage.

RUE HORACE
Maison de 1½ étage avec soubassement complet. Garage double. 2 salles de bains.

ST-BONIFACE $22,900
Maison de famille ou de revenu. 2 salles de bains. Près autobus.

RUE KITSON
Maison de 1½ étage sur beau grand lot avec garage. Soubassement complet. 2 salles de bains.



NORWOOD
Duplex côte à côte, 3 chambres à coucher et salle à manger de chaque côté. Le côté sud avec tapis mur à mur et garage double. Un seul côté ou les deux côtés peuvent être achetés.

On a besoin d'une bonne maison de 2 ou 3 chambres à coucher à Norwood, soit Hill ou Braemar ou, dans les environs de Ferndale ou au Parc Windsor.



ST-VITAL
Joli bungalow de 3 chambres à coucher, grande cuisine et salle de bains. Chambre à coucher et salles de bains supplémentaires ainsi que salle de récréation au soubassement. Très propre. Près des écoles et du transport.

RUE ST-JEAN-BAPTISTE
Maison de 2 étages, 8 pièces, 2 salles de bains. Grand lot. Faisant face au parc Provencher. Peut servir pour famille ou revenu.

M METRO AGENCIES LTD.
Tél.: 247-2351
294, rue Marion, St-Boniface
Nap. et Bernice Gagnon - Rés.: 233-3510

agents d'immeubles

PROPRIETE DE REVENU **ST-BONIFACE**
Côte à côte. Les deux côtés pour $42,900 seulement. Chaque côté comprend 2 grandes chambres à coucher au 2e; une cuisine avec beaucoup d'armoires en acajou et évier en acier inoxydable ainsi qu'un salon de bonne grandeur au 1er. Lot: 40 x 156. Près école Marion et transport.

DEUX BELLES MAISONS POUR DEBUTANTS
La 1ère, à St-Vital, comprend 2 chambres à coucher, salon, cuisine, soubassement complet et garage. $26,900. La 2e, à Saint-Boniface, a 3 chambres à coucher, cuisine, salon, soubassement complet. $24,900.

ST-VITAL **ÂGÉ DE 2 ANS**
1,120 pieds carrés, 3 plomberies, fini professionnellement. Salle de récréation avec jeu de galets sur plancher. Cuisine spacieuse

MOUSSEAU & MILLS REALTY
Mme Al Forest
Bur.: 475-3580
Rés.: 284-6458

McKAGUE SIGMAR
Centre Commercial Southdale
256-4356

MAISON D'EXECUTIF
PLACE NIAKWA
Cette maison sans pareil n'est pas seulement attrayante à l'extérieur, elle est magnifique à l'intérieur. Vous serez fasciner par l'intérieur bien disposé, clair et d'une chaude atmosphère. 4 chambres à coucher si désiré où une pourrait être une salle familiale. Très grande chambre à coucher des maîtres supplémentaire avec portes des garde-robes séparées en miroirs. Chandelier dans salle à manger et escaliers. Jolie cuisine. Lot paysagé professionnellement. Appelez Alice Smythe 256-4356 ou 253-5917 pour visiter.

LORETTE 6 3/4 ACRES
Bonne grande maison avec salle à manger, cuisine moderne, toutes les draperies incluses. Garage, patio, étable, grand hangar à machineries. 5 acres en alfafa. Très belle localité, près de la rivière. Appelez Mme Manaigre 256-6117 ou 256-4356.

PARC WINDSOR
Attrayant "split" de 3 chambres à coucher - Salon et salle à manger spacieux - Tapis mur à mur - Cuisine familiale - Armoires en quantité - mur "feature wall" - Salle de jeux avec foyer au sous-sol - Grande cour privée - Maison immaculée décorée avec goût - Profitez d'une aubaine - Pour visiter appelez Annette Roy 256-4356 - 256-1186.

SOUTHDALE
4 CHAMBRES A COUCHER
Une maison de rêve. Tout ce qu'une famille grandissante a besoin. Salon et salle à manger, cabinet de toilette "powder room" donnant sur chambre des maîtres, salle de récréation finie plus chambre à coucher et salle de bains de 2 morceaux supplémentaires. Doit être visitée. Appelez Robert Fillion 257-2753 ou 256-4356.

EAST KILDONAN
Agé de 4 ans. Côte à côte de 2 chambres à coucher, salle de récréation plus chambre à coucher supplémentaire en construction. Grande plaque en ciment pour stationnement à l'arrière. Près de l'hôpital Concordia. Je serai fier de la faire visiter. Appelez Robert Fillion 257-2753 ou 256-4356.

ST-VITAL $43,900
Bungalow de 2 chambres à coucher, salle à manger spacieuse, cuisine et espace pour les repas. Salle de récréation finie professionnellement. Pour visiter appelez Louis Carrière 253-2381 ou 256-4356.

SOUTHDALE
Maison de 3 ans seulement avec 4 chambres à coucher. Très propre. Garage attenant. Près des écoles, autobus et magasins. Appelez Mme Manaigre 256-6117.

PAUL'S REALTY LTD.

390, boul. Provencher Tél.: 247-8861

POWERVIEW — GRANDS LOTS 120 x 283 près rivière Winnipeg. Complètement boisés. Prix: seulement $5,900 chacun.

NORWOOD — 2 grandes maisons sur terrain 66 x 122 zoné C2 commercial. Près hôpital St-Boniface. Une aubaine à $32,900 chacune.

LORETTE — Grands lots 80 x 132 ou plus. Boisés et près de rivière. Avec égouts et tuyauterie. Chaque lot arpenté, etc. Prix: $9,500.

SAINT-ADOLPHE — Sur rivière — lot de 3½ acres avec plus de 200 pieds de frontage donnant sur l'eau. Une aubaine à $15,900 seulement.

ST-VITAL — Sur belle rue résidentielle et tranquille. Joli "bi-level" de 3 ans avec 3 chambres à coucher et grande salle de récréation. Lot de 50 pieds avec grand garage double isolé.

BUNGALOW DE 4 CHAMBRES A COUCHER, salle familiale, 2 salles de bains. Garage double. Une acre de terrain. A 2½ milles à l'est du village de Ste-Anne. Appelez Paul Fournier.

Noël Bérard : 257-5456
Paul Gagnon : 256-6538
Paul Fournier : 257-0791



DANIS REALTY LTD.
519, CH. STE-MARIE — ST-VITAL
Tél.: 247-8957

POURQUOI LOUER SI VOUS POUVEZ ACHETER avec $500.00 comptant et $373.00 par mois — Maison de 5 ch. à c. avec 2 salles de bains à Norwood — Appelez Yvette.

PARC WINDSOR — "Split" à 4 niveaux — Une excellente maison pour $64,900 — Appelez Claude Fillion ou Belva Smith.

PRES DE BURNS SUR RUE BRUSSELS — Maison neuve de 2 ch. à c. de construction excellente — Prix: $39,900 — Appelez Aimé Fillion.

RUE TRAVERSE — Maison de 1½ étage convenable pour 2 familles — $33,900 — Appelez Ada Guénette.

CINQ ACRES A ANOLA — Terrain boisé idéal pour la maison de vos rêves — Appelez Aline Danis.

C'EST TOUTE UNE MAISON! 1,300 pieds carrés plus garage attenant — dans village de Lorette — On demande $47,900 pour cette jolie maison de 3 ch. à c. — Appelez Claude.

POSSESSION LE 1er JUILLET — Bungalow de 2 ch. à c. avec belle grande cuisine — Lot de 50 pieds — On demande $1,500 comptant — balance à terme.

Aime FILLION: 256-4762
Belva SMITH: 453-7424
Claude FILLION: 257-1765
Ada GUENETTE: 247-5903
Yvette PELLETIER: 247-2372
Carole GAUTHIER: 233-1214